

# Département d'EURE et LOIR

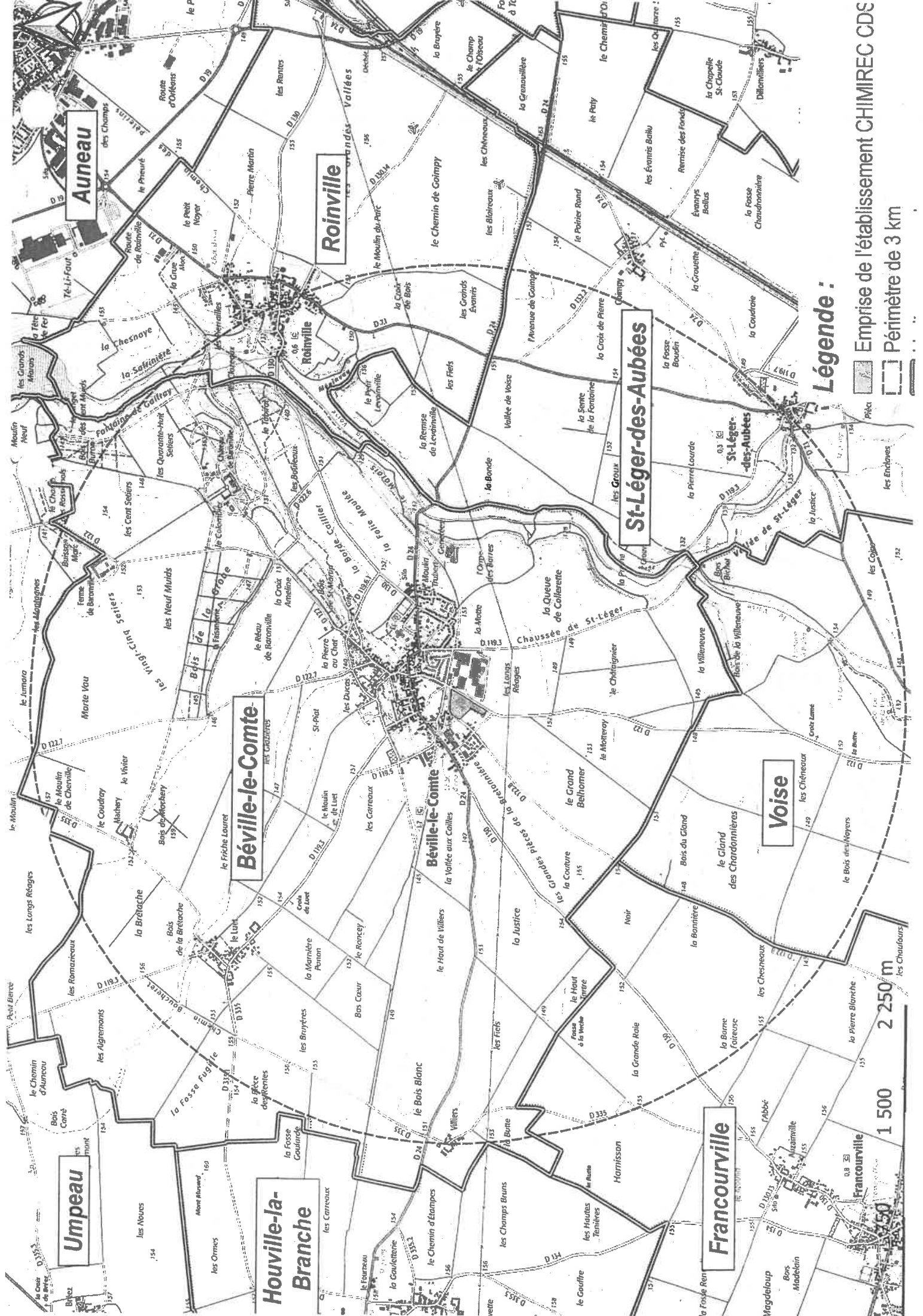
Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Commune de Béville-le-Comte

Enquête publique

relative à la demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE, déposée par la Société CHIMIREC CDS, pour son projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques, situé 20, rue Jean MOULIN, sur la commune de Béville-le-Comte (Eure et Loir).

Rapport du commissaire enquêteur



**Légende :**

-  Emprise de l'établissement CHIMIREC CDS
-  Périmètre de 3 km

1 500

2 250 m

**Auneau**

**Roinville**

**St-Léger-des-Aubées**

**Bévill-le-Comte**

**Voise**

**Umpeau**

**Houville-la-Branche**

**Francourville**

1<sup>ère</sup> partie : rapport d'enquête

2<sup>ème</sup> partie : conclusions et avis

3<sup>ème</sup> partie : pièces annexes :

décision de désignation du commissaire enquêteur

arrêté préfectoral du 06 janvier 2023

annonces légales (L'écho Républicain et Horizons Eure et Loir)

procès -verbal des observations formulées du 10/03/2023

réponse aux observations du public du 17/03/2023

documents joints au rapport d'enquête :

1 registre d'enquête

1 certificat de dépôt du dossier en mairie de Béville-le-Comte

7 certificats d'affichage en mairies

5 avis sur la demande d'autorisation environnementale

## Sommaire

### I Généralités

#### I.1 Préambule

#### I.2 Objet de l'enquête

#### I.3 Cadre juridique

#### I.4 Nature et caractéristique du projet

#### I.5 Composition du dossier d'enquête

### II Organisation et déroulement de l'enquête

#### II.1 Désignation du commissaire enquêteur

#### II.2 Modalités de l'enquête

#### II.3 Information effective du public

#### II.4 Climat de l'enquête

#### II.5 Clôture de l'enquête et du registre

#### II.6 Notification des observations au pétitionnaire

### III Analyse des observations du public

# 1<sup>ère</sup> partie : Le rapport d'enquête

## I. Généralités

### I.1 Préambule

L'enquête publique a été prescrite par un arrêté du Préfet d'Eure et Loir, du 06 janvier 2023, ordonnant son ouverture et en fixant les conditions de son déroulement.

Cette décision a été prise sur la demande du Directeur représentant la société CHIMIREC CDS dont le siège social est situé, 2 rue Pierre FIXOT 93600 Aulnay-Sous-Bois en vue d'obtenir une autorisation environnementale, concernant le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques au 20, rue Jean-Moulin, à Béville-le-Comte.

### I.2 Objet de l'enquête

La procédure d'enquête publique a pour objet, sur un plan général, d'informer le public, d'assurer sa participation et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions, préalablement à certaines décisions, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information.

La présente enquête publique a pour objet le projet d'extension des capacités d'un centre de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques, sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte, au 20 rue Jean Moulin.

### I.3 Le cadre juridique

Cette enquête est conduite conformément :

- au code de l'environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre I (parties législative et réglementaire), les articles L.181-9 à L.181-12, L.512-1, R.181-36 à R.181-38 et le chapitre II du titre Ier du livre V (partie réglementaire),

- à l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intentions prévus par le code de l'environnement.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L.512-1 du même code et du régime de la déclaration prévu à l'article L.512-8.

## I.4 Nature et caractéristique du projet

### I.4.1 Généralités

Le présent projet a été préparé pour le compte du pétitionnaire par la société SOCOTEC, Axe SAS Pole d'expertises réglementaires Campus de Ker-Lann, 1 rue Siméon Poisson 35170 Bruz.

La société CHIMIREC CDS appartient au Groupe CHIMIREC, Société par Actions Simplifiées, présidée par M. Jean FIXOT, dont le siège social est situé 55 rue de l'Extension 93 440 DUGNY. Le Groupe exploite 35 sites en France, 10 filières de valorisation des déchets en interne et 8 sites à l'étranger. Elle regroupe 1 258 collaborateurs.

Son chiffre d'affaires consolidé, en 2020, s'est élevé à 177 millions d'euros.

Elle exploite déjà un établissement (objet de la demande) sur la commune de Béville-le-Comte dans le département d'Eure-et-Loir. L'établissement spécialisé dans la collecte, le tri, le regroupement, le transit et le traitement de déchets d'activités économiques, relève du régime de l'autorisation d'exploiter au titre des rubriques 2718,2790,2791 et 3550 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Dans le cadre de son développement, la société de Béville-le-Comte souhaite étendre ses capacités de regroupement et de stockage de produits finis, qui seraient portées d'environ 450 t à environ 1 215 t. En outre, la capacité prévue de l'activité de traitement de déchets dangereux serait de 77 t par jour. A noter que le projet ne prévoit pas d'extension de l'établissement en dehors de ses parcelles d'implantation actuelle. L'emprise totale du terrain occupé s'élève à 25 957m<sup>2</sup> répartis sur plusieurs parcelles toutes mitoyennes, de la section ZK de la commune de Béville-le-Comte, qui sont la propriété foncière de la SCI EMIGAB, gérée par le Groupe CHIMIREC.

Le démarrage de ces activités va s'accompagner d'une réorganisation de l'aménagement du site et d'un accroissement des capacités de stockage de déchets vrac et conditionnés. Cet accroissement étant supérieur au seuil de l'autorisation pour la rubrique 3550, le projet porté par l'exploitant est soumis à évaluation environnementale.

### I.4.2 L'évaluation environnementale

L'article L.512-1 du code de l'Environnement prévoit que les installations d'une certaine importance (en termes de gravité des dangers ou des inconvénients) doivent, dans un souci de protection de l'environnement, faire l'objet d'une autorisation environnementale prise sous la forme d'un arrêté préfectoral. Cette autorisation fixe les dispositions que l'exploitant devra respecter pour assurer la protection de l'environnement.

Le projet a donc nécessité le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale en vertu de l'article L.512-1 du code de l'Environnement, auprès de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Centre Val de Loire.

Cette demande, déposée le 8 décembre 2021 a été suivie par un nouveau dossier du 09 septembre 2022 complété le 09 septembre et le 25 octobre 2022.

Au terme de son examen, la MRAE a indiqué dans son avis n°2022-3583 en date du 18 novembre 2022, que le contenu de l'étude d'impact du projet d'extension des activités de la société demanderesse apparaissait proportionné aux enjeux du site qu'elle identifie clairement, en ajoutant qu'en ordre de grandeur, le site doublait ses capacités d'accueil mais que l'extension des installations était nettement plus limitée et restait contenue dans l'emprise actuelle du site.

Enfin, dans un mémoire en réponse du 17 janvier 2023, à l'avis assorti de préconisations, formulé le 05 décembre 2022 par les services du SDIS d'Eure-et-Loir, la société requérante satisfait à toutes les recommandations.

### 1.5 Composition du dossier

Le dossier mis à la disposition du public comprend 3 grands classeurs qui regroupent les pièces suivantes :

#### **Classeur 1 : Notice de renseignements**

- notice de présentation non technique (16 pages),
- décision du 28 novembre 2022 du Préfet d'Eure-et-Loir de soumettre à enquête publique la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'extension des capacités du site de Béville-le-Comte,
- demande de complément du dossier déposé, du 21 janvier 2022 (13 pages),
- décision de la DREAL 28 du 28 juin 2022 d'accorder un délai de réponse supplémentaire de 3 mois,
- demandes de compléments concernant La notice de renseignements, l'Etude d'impact et l'Etude de dangers et ajouts au dossier initial (65 demandes),
- avis délibéré de la MRAE sur le projet (13 pages),
- réponse à l'avis de la MRAE de la société CHIMIREC
- lettre de demande d'autorisation environnementale du 03 décembre 2021
- la notice de renseignements (112 pages) plus 7 annexes (116 pages)
- la réponse du 17 janvier 2023 de la société CHIMIREC à la demande de compléments (avis du SDIS Eure et Loir) (en tête de classeur).

### **Classeur 2 : Etude d'impact et annexes**

- résumé non technique de l'étude d'impact (25 pages),
- étude d'impact (297 pages),

### **Classeur 3 : Etude de dangers**

- l'étude en elle-même (163 pages)
- 5 annexes
- 3 plans
  - plan de situation au 1/25000,
  - plan d'ensemble au 1/400,
  - plan de détail du bâtiment d'exploitation au 1/100

et un registre d'observations, ouvert à la Mairie de Béville-le-Comte.

J'ai paraphé les pièces du dossier ainsi que le registre ouvert par Monsieur le Maire de Béville-le-Comte.

A l'examen, ce dossier réalisé par la société SOCOTEC, AXE SAS Pôle expertises réglementaires, à BRUZ (35170), pour le compte du pétitionnaire, est complet et documenté, en présentant des cartes, photographies et croquis, facilement consultables

## **II Organisation et déroulement de l'enquête**

### **II.1 Désignation du commissaire enquêteur**

Le Président du Tribunal administratif d'ORLEANS m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique, par sa décision n° E22000147/45 du 12 décembre 2022.

### **II.2 Modalités de l'enquête : Concertation préalable**

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, j'ai échangé par la voie téléphonique, le mercredi 21 décembre 2022 et poursuivi l'entretien, le 23 janvier 2023, dans les bureaux de la Préfecture d'Eure et Loir, à CHARTRES, avec Mme Elisabeth GUIBERT et M. Stéphane COHON -représentant le bureau des procédures environnementales à la Direction de la Citoyenneté- qui m'ont présenté et remis le dossier et avec lesquels nous sommes convenus du déroulement de l'enquête, de la mise en place de la publicité légale, du nombre et du lieu d'organisation des permanences ainsi que du calendrier de celles-ci.



J'ai en outre eu un premier entretien avec M. Le Maire de Béville-le-Comte, le 30 janvier 2023, à sa Mairie, en présence de M. BARROT (Directeur général des services) pour me permettre en particulier de connaître la position du Conseil municipal sur le projet. Il m'a indiqué qu'il remettrait en outre, en fin d'enquête, un avis écrit. Cet avis du 23 mars 2023 est joint au rapport.

Le même jour, j'ai rencontré sur le site de l'entreprise, M. Stéphane HEIDMANN, son Directeur, pour qu'il présente la société CHIMIREC, le projet en tant que tel, faire préciser sur plusieurs points la demande d'autorisation environnementale et m'informer sur le ressenti du voisinage lors des visites du public (hors enquête) organisées dans l'entreprise.

Une nouvelle visite a été organisée, le 07 février 2023, pilotée par M. HEIDMANN, dans les bâtiments en activité et à l'extérieur, pour me rendre compte des aménagements actuels participant aux activités de gestion des déchets d'activités économiques de l'établissement. L'emprise totale de l'entreprise s'élève à 25 957 m<sup>2</sup>

Un entretien d'information a été enfin organisé avec M. Éric SEGARD, maire de Béville-le-Comte, en qualité de représentant du Président de la Communauté de communes Portes Euréliennes d'Ile de France – sur la demande de celui-ci, le jeudi 09 mars 2023.

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 07 février à 09 heures au jeudi 09 mars 2023 à 18h, pour une durée de 31 jours consécutifs, dans les locaux de la Mairie de Béville-le-Comte, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Je me suis tenu à la disposition du public, pour 3 permanences, aux dates suivantes :

- le mardi 07 février 2023 de 13h30 à 16h30,
- le mercredi 22 février 2023 de 9h30 à 12h30,
- le jeudi 09 mars 2023 de 15h00 à 18h00.

### II.3 Information effective du public

La publicité de l'enquête publique a été assurée par voie d'annonces légales, par les services de la Préfecture d'Eure et Loir, avant ouverture de l'enquête et pendant son déroulement, dans les journaux L'Écho républicain et Horizons Eure et Loir aux mêmes dates des 20 janvier et 10 février 2023.

J'ai vérifié que l'arrêté du Préfet d'Eure et Loir, du 06 janvier 2023, prescrivant l'enquête publique, avait bien été affiché et restait lisible sur les panneaux réservés à cet effet, à l'extérieur de la Mairie de Béville-le-Comte.

Chacune des 6 autres communes concernées, situées dans le périmètre d'affichage : Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Voise,

Francourville et Houville-la-Branche ont été également invitées à procéder à l'affichage de cet avis au public (les certificats d'affichage sont joints au rapport).

Des affiches jaunes ont également été placardées pour informer la population.

L'avis d'enquête publique ainsi que l'ensemble des pièces du dossier ont également été mis à la disposition du public en étant publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le département d'Eure-et-Loir.

Je considère que compte tenu de la multiplicité des canaux d'information auxquels s'ajoute l'application Panneau Pocket à la disposition des habitants, le public a bien été informé de la tenue de l'enquête.

#### II.4 Climat de l'enquête

Cette enquête s'est déroulée dans un bon climat. La commune de Béville-le-Comte a tout mis en œuvre pour la bonne information du public, en offrant un espace suffisant aux visiteurs pour consulter toutes les pièces du dossier. Il n'y a eu aucun incident.

#### II.5 Clôture de l'enquête et du registre

L'enquête a été clôturée le jeudi 9 mars 2023 à 18h00. La mention correspondante a été portée sur le registre d'observations qui a été arrêté et signé par le soussigné. Ce registre est joint au rapport d'enquête.

#### II.6 Notification des observations au pétitionnaire

Des observations ont été présentées et inscrites par une personne sur le registre ouvert à la Mairie de Béville-le-Comte. Elles ont été portées à la connaissance de la société CHIMIREC CDS à l'issue de l'enquête, par un courrier du 10 mars 2023 auquel il a été répondu par un courrier du 17 mars 2023.

### III Analyse des observations du public

1) En dépit de la nature du projet, peu de personnes ont consulté le dossier. En définitive, hormis la personne intervenant sur le registre d'observations, seuls 3 habitants de la commune se sont déplacés pour rencontrer le commissaire enquêteur.

En particulier, un couple de personnes habitant dans une maison voisine de l'entreprise a fait part de son inquiétude par rapport au bruit que pourrait engendrer la nouvelle activité et par rapport à une extension éventuelle future sur la zone agricole mitoyenné.

Par rapport au bruit et pour la MRAE, l'étude d'impact n'identifie pas de dépassement des valeurs limites de bruit et des valeurs d'émergence réglementaires. Par ailleurs, l'extension redoutée ne pourrait intervenir qu'avec une modification du PLU actuel qui classe ces terrains en terrains agricoles et donc

l'engagement d'une enquête publique. Elle ne paraît pas recueillir en l'état, un avis favorable de l'actuelle municipalité.

2) Aucune observation n'a été portée par le public sur la messagerie dédiée.

3) Les observations inscrites sur le registre sont celles de M. , habitant de la commune. Elles tiennent en trois points auxquels le pétitionnaire a répondu :

-3.1 « il arrive régulièrement que nous ressentions certaines odeurs à proximité de l'entreprise »

Réponse de l'entreprise : Conscient de cette situation qu'il attribue à certains déchets de parfumerie, l'exploitant a mis en place des mesures pour limiter les éventuelles gênes pour les riverains. Ces mesures sont complétées par la mise en place d'un registre à destination des riverains pour consigner les éventuelles plaintes.

-3.2 « il m'est arrivé de constater un amas de bidons en vrac sur le terrain ».

Réponse de l'entreprise : Cet évènement qui serait dû à une forte tempête, n'est pas contesté par l'exploitant qui a réagi dès sa connaissance et installé un nouveau bâtiment en vue d'améliorer les conditions de stockage des bidons.

-3.3 « je ne suis pas spécialement contre l'évolution de cette entreprise si les produits traités ne sont pas dangereux et toxiques ».

Réponse de l'entreprise : Tout en rappelant que le projet comprend une augmentation des tonnages de déchets en transit et prétraités sur le site, l'exploitant indique que ces déchets et les activités mises en œuvre seront similaires à ce qui est actuellement autorisé et que la création projetée va s'accompagner de l'extension du bâtiment d'exploitation pour créer deux nouvelles zones d'activité. Ces modalités d'exploitation limiteront en particulier les opérations de manutention au sein du bâtiment et les potentielles incidences environnementales tout en garantissant des conditions de sécurité optimales.

#### IV Avis des collectivités territoriales concernées

L'avis des collectivités territoriales concernées a été sollicité par le Bureau des procédures environnementales de la Préfecture d'Eure et Loir, par un message rappelé 10 mars 2023. A ce jour, le Conseil départemental d'Eure et Loir, le Conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, les Communes de Béville-le-Comte, de Francourville et de Oinville-sous-Auneau ont prononcé un avis favorable au projet. Ces avis sont joints au rapport d'enquête.

Aucun avis défavorable n'a été adressé à la date de remise du rapport.

A ORLEANS, le 04 avril 2023

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'M' followed by a horizontal line.

Jean-Michel BORDES

## Enquête publique

relative à la demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE, déposée par la société CHIMIREC CDS, pour son projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques, situé 20, rue Jean MOULIN, sur la commune de Béville-le-Comte (Eure-et-Loir)

### **2ème partie Conclusions et avis du commissaire enquêteur**

Les présentes conclusions résultent de l'enquête publique prescrite par un arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir, en date du 06 janvier 2023, relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CHIMIREC CDS dont le siège social est situé, 2 rue Pierre FIXOT 93600 Aulnay-sous-Bois. Elle concerne le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques, sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte au 20 rue Jean Moulin.

La commune de Béville-le-Comte est une commune rurale du département d'Eure et Loir, qui compte 1609 habitants (2015) et qui se trouve à 20 kilomètres à l'Est de Chartres. Elle appartient à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France qui regroupe 39 communes.

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 07 février 2023 à 09 heures au jeudi 09 mars 2023 à 18h00 soit pendant 31 jours consécutifs, en conformité avec les dispositions prescrites pour ce type d'enquête.

Le public a été informé de l'ouverture de l'enquête publique par l'affichage de l'avis d'enquête sur les panneaux d'information, situés à l'extérieur des 7 mairies concernées par le projet, dans le département d'Eure-et-Loir. Des affiches au format A3 (lettres noires sur fond jaune) ont été réparties sur les communes et affichées et une information sur Panneau Pocket a également été organisée.

Le Conseil départemental d'Eure et Loir, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France et les communes de Béville-le-Comte, Francourville et de Oinville-sous-Auneau ont rendu un avis favorable. Les autres communes ne se sont pas prononcées à ce jour.

La publicité par voie de presse a été effectuée dans les formes et délais prévus par les textes, dans les annonces légales des journaux L'Echo Républicain et Horizons Eure-et-Loir.

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public, à la Mairie de Béville-le-Comte, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, ou un registre dédié exclusivement à l'enquête permettait de déposer des observations. Il était également disponible sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir avec un registre d'observations dématérialisé.

Je me suis entretenu avec M. Heidmann, Directeur de l'établissement, représentant du Maître d'ouvrage, avec le Maire de Béville-le-Comte en cette qualité et également comme représentant du Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France.

Outre 3 personnes qui sont venues lors des permanences du commissaire enquêteur pour consulter le dossier et pour le rencontrer, 1 contribution manuscrite a été apportée au registre d'enquête.

Cette contribution, qui ne s'oppose pas formellement au projet, avait pour objet principal de faire connaître des interrogations légitimes de la part de personnes résidant dans le voisinage plus ou moins proche de l'entreprise, sur les conséquences environnementales. A l'examen de la réponse de la société, du 17 mars 2023, j'estime que les inquiétudes exprimées trouvent les réponses nécessaires, sous réserve bien entendu que les mesures présentées soient de plein effet dès la réalisation du projet.

J'ai pu constater lors d'une visite très complète de l'entreprise et de ses aménagements extérieurs aux hangars (zones de circulation, pont bascule, ouvrage de gestion des eaux, réserve incendie, zones de stockage extérieures, espaces verts en limite de site) de son intégration dans l'agglomération, compte tenu de la proximité d'une zone pavillonnaire, de son insertion dans son environnement et des mesures déjà en place pour limiter au mieux les incompatibilités et les gênes au quotidien en fonction des horaires de fonctionnement (arrivées et départs des camions, bruits de déchargement par exemple). La présence d'un merlon paysager, de bonne hauteur, aménagé en 2021, dans la partie proche des habitations, contribue à une certaine séparation visuelle et peut limiter les bruits de rotation des engins de transports.

## Avis du commissaire enquêteur

Au terme de l'étude du dossier, des visites sur place, des renseignements recueillis, je considère :

- que l'enquête s'est déroulée dans le respect de la réglementation et des textes en vigueur, notamment ceux relatifs aux ICPE soumises à autorisation,
- que les mesures de publicité dans la presse, sur le site internet de la Préfecture d'Eure et Loir et l'affichage ont été effectuées dans les délais légaux,
- que seulement 2 Conseils et 3 communes sur les 7 concernées par le rayon d'affichage, dans le département d'Eure et Loir, ont émis un avis par une délibération,
- que les 5 avis rendus sont tous favorables,
- que le dossier présenté à l'enquête est complet et qu'il répond aux exigences réglementaires,
- que les différents plans et éléments graphiques informent correctement le lecteur et permettent de bien situer le projet dans son environnement industriel, agricole et pavillonnaire,
- que chacun pouvait exprimer sans contrainte ses remarques, recevoir toutes explications de ma part au cours des permanences, écrire ses observations sur le registre, qu'ainsi les permanences ont été assurées telles que prévues dans l'arrêté,
- que les observations présentées ont donné lieu à une réponse argumentée de la part du demandeur.

Dans ces conditions, j'estime que la procédure relative à l'enquête publique a été respectée.

Par ailleurs, je retiens que le projet d'extension portée par la société CHIMIREC CDS correspond à une augmentation de l'activité sur place qui selon son responsable va créer environ 16 postes de travail supplémentaires et vraisemblablement l'arrivée d'autant de familles avec enfants, ce qui n'est économiquement pas négligeable dans une commune de 1609 habitants.

Au niveau des nuisances qui pourraient résulter de cette extension, qui s'analysent au niveau des transports par un doublement des véhicules poids lourds, je constate qu'un certain nombre de mesures visant à éviter ou réduire ces nuisances, sont énumérées. S'agissant de mesures de bon sens, il est clair que leur mise en œuvre doit être effective sans délai.

Je retiens également que le pétitionnaire s'engage à ne pas traiter de déchets fortement chargés en solvants et à ne pas massifier de déchets susceptibles de contenir des produits cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques. Cette mise en conformité a été prévue pour mars 2023.

Au niveau de l'étude des dangers, je note avec intérêt que les scénarios d'accidents principaux retenus sont clairement caractérisés et que les mesures prises pour limiter et réduire les risques et leurs conséquences sont détaillées et adaptées.

Au total, j'estime que Le projet de progression de l'activité économique, s'inscrit dans une démarche active de protection de l'environnement et j'émet un avis favorable à sa réalisation.

A Orléans, le 04 avril 2023

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'M' followed by a horizontal line extending to the right.

Jean-Michel BORDES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

12/12/2022

N° E22000147 /45

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 28/11/2022, la lettre par laquelle la préfète d'Eure-et-Loir demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la demande d'autorisation environnementale présentée par la société S.A.S. CHIMIREC CDS vue de l'extension des capacités de regroupement et de stockage de son établissement dédié aux activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques situé sur le territoire de la commune de BEVILLE-LE-COMTE (Eure-et-Loir) ;*

Vu la décision en date du 15 octobre 2020 par laquelle le président du tribunal a délégué à Mme Anne LEFEBVRE-SOPPELSA, le pouvoir de désigner les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Michel BORDES est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la préfète d'Eure-et-Loir, à Monsieur Jean-Michel BORDES et à la société S.A.S. CHIMIREC CDS.

La Présidente déléguée,

Anne LEFEBVRE-SOPPELSA

**ARRÊTE PRESCRIVANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES  
sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la  
Société CHIMIREC CDS, pour le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et  
traitement de déchets d'activités économiques situé 20, rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de  
Béville-le-Comte.**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre I (parties législative et réglementaire), les articles L.181-9 à L.181-12, L.512-1, R.181-36 à R.181-38 et le chapitre II du titre Ier du livre V (partie réglementaire) ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°40-2022 du 23 septembre 2022, portant délégation de signature au profit de M. Yann GERARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**Vu** le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la Société CHIMIREC CDS, dont le siège social est situé, 2 rue Pierre Fixot 93 600 Aulnay-Sous-Bois - concernant le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques, sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte au 20, rue Jean Moulin.

**Vu** les études d'impact et de dangers et leur résumé non technique présentés à l'appui de ce projet ;

**Vu** l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires produits à l'appui de la demande formulée par la Société CHIMIREC CDS ;

**Vu** le rapport de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire du 23 novembre 2022 ;

**Vu** l'avis de l'autorité environnementale en date du 18 novembre 2022 et la réponse du porteur de projet apportée aux observations ;

**Vu** la décision n°E22000147/45 en date du 12 décembre 2022 du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Monsieur Jean-Michel BORDES en qualité de commissaire enquêteur ;

**Considérant** que l'activité en cause est soumise à autorisation sous les rubriques n° 2791, 3550, 3510, 2718, et 2790 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

**Considérant** qu'il y a lieu de soumettre la demande émise par la Société CHIMIREC CDS à une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

**Sur proposition** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites aux articles L.123-3 à L.123-18 et R.123-2 à R.123-27 et R.181-36 du code de l'environnement, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CHIMIREC CDS, dont le siège social est situé, 2 rue Pierre Fixot 93 600 Aulnay-Sous-Bois concernant le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques au 20, rue Jean Moulin, à Béville-le-Comte.

Les rubriques concernant l'activité soumise à autorisation au titre de la nomenclature ICPE sont détaillées en annexe.

**Article 2 :** L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 31 jours, du mardi 7 février 2023 à 9h00 au jeudi 9 mars 2023 à 18h00.

**Article 3 :** L'enquête aura lieu en mairie de Béville-le-Comte, commune d'implantation du projet, où les pièces du dossier constitué par le pétitionnaire dont les études d'impact, de dangers et leur résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du porteur du projet seront déposées. Le public pourra, pendant cette période, en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, au public.

Le dossier complet est consultable depuis un poste informatique, à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres et sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stéphane HEIDMANN, Directeur du site CHIMIREC CDS - mail : [sheidmann@chimirec.fr](mailto:sheidmann@chimirec.fr) - standard de la société : 02 37 31 23 79

**Article 4 :** Monsieur Jean-Michel BORDES, agent de la fonction publique en retraite, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public aux jours, heures et lieux suivants :

DATES	HEURES	LIEU
mardi 7 février 2023	13h30-16h30	1, place de la Mairie Mairie de Béville-le-Comte
mercredi 22 février 2023	9h30-12h30	
jeudi 9 mars 2023	15h00-18h00	

**Article 5 :** Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Béville-le-Comte, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences ;
- par courrier adressé en mairie de Béville-le-Comte (1, place de la Mairie 28700 Béville-le-Comte), à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ;
- à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr). Celles-ci seront anonymisées et insérées, sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir.

**Article 6 :** Outre Béville-le-Comte, les communes de Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Voise, Francourville et Houville-la-Branche situées dans le périmètre d'affichage (3 kilomètres) prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement, sont susceptibles d'être affectées par le projet.

**Article 7 :** Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête sera publié par les services de Madame le Préfet, aux frais du demandeur, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, l'avis d'enquête sera affiché en mairies de Béville-le-Comte, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Voise, Francourville, Houville-la-Branche et sur tout lieu visible et lisible des voies publiques de l'ensemble de ces communes pour une bonne information du public.

Cet avis sera publié sur le site internet de la Préfecture cité à l'article 3 du présent arrêté quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, Il devra également, dans les mêmes délais, être affiché par le pétitionnaire sur le site et à ses frais, dans le respect des caractéristiques et dimensions prescrites par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement .

**Article 8 :** Les conseils municipaux des communes de Béville-le-Comte, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Voise, Francourville et Houville-la-Branche, ainsi que les Conseils communautaires de la Communauté de communes Portes Euréliennes d'Île-de-France, de la communauté d'Agglomération Chartres-Métropole ainsi que le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir sont appelés à donner leur avis sur le projet soumis à

autorisation environnementale. Leur avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Conformément à l'article L.122-1 du Code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture susvisé au fur et à mesure de leur transmission en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

**Article 9** : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à la Préfecture d'Eure-et-Loir son rapport et ses conclusions motivées.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public en mairies de Béville-le-Comte, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Voise, Francourville Houville-la-Branche, et à la Préfecture d'Eure-et-Loir – Bureau des procédures environnementales - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

**Article 10** : A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

**Article 11** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Madame le Maire de Voise, Messieurs les Maires de Béville-le-Comte, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Francourville Houville-la-Branche, Monsieur le Directeur de la Société CHIMIREC CDS ainsi que Monsieur le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie est transmise à Madame la cheffe de l'Unité Départementale d'Eure-et-Loir de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

- 6 JAN. 2023

Fait à CHARTRES, le

**LE PRÉFET,**  
Pour le Préfet, le Secrétaire Général

  
Yann GERARD

## Annexe de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique CHIMIREC-CDS

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L. 512-1 du code de l'environnement et du régime de la déclaration prévu à l'article L. 512-8 du même code.

Les rubriques de la nomenclature des installations classées au titre desquelles l'installation relève de l'autorisation sont listées dans le tableau ci-dessous.

	Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Vc
Installations existantes autorisées non modifiées	2791	1	A	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971	Broyage de produits finis cosmétique, pressage de carton et plastique	Quantité de déchets traités > ou = 10 t/j	1
Installations modifiées ou projetées	3550	/	A	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte.	<p>Stockage de déchets vrac :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• huiles usagées : 310 t ;</li> <li>• eaux souillées : 130 t ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• liquides de refroidissement usagés : 30 t ;</li> </ul> </li> <li>• solvants non-chlorés : 30 t ;</li> <li>• alcools : 60 t ;</li> <li>• emballages et matériaux souillés (EMS) : 110 t ;</li> <li>• déchets pâteux : 50 t ;</li> <li>• filtres à huile usagés : 25 t ;</li> <li>• <b>total déchets dangereux vrac : 745 t.</b></li> </ul> <p>Stockage de déchets conditionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acides : 20 t ;</li> <li>• bases : 20 t ;</li> <li>• aérosols : 15 t ;</li> <li>• batteries : 40 t ;</li> <li>• bouteille de gaz : 5 t ;</li> <li>• déchets chlorés : 15 t ;</li> <li>• déchets contenant des métaux lourds : 1 t ;</li> <li>• déchets de laboratoire : 14 t ;</li> <li>• déchets spécifiques en petits conditionnements :</li> </ul>	Quantité de déchets dangereux susceptible d'être présent dans l'installation > 50 t	12

**Annexe de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique CHIMIREC-CDS**

					<p align="center">35,5 t ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• solvants non-chlorés : 30 t ;</li> <li>• DEEE : 20 t ;</li> <li>• eaux souillées : 40 t ;</li> <li>• emballages et matériaux souillés (EMS) : 20 t ;</li> <li>• huiles usagées : 20 t ;             <ul style="list-style-type: none"> <li>• liquides de refroidissement usagés : 10 t ;</li> </ul> </li> <li>• matières premières dangereuses : 55 t ;</li> <li>• matières premières toxiques : 7 t ;             <ul style="list-style-type: none"> <li>• pâteux : 50 t ;</li> </ul> </li> <li>• produits de jardinage et phytosanitaires (emballages) : 15 t ;</li> <li>• tubes, néons, lampes : 6 t ;</li> <li>• piles : 30 t (dont 5 t de piles et batteries au lithium)             <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>total déchets dangereux conditionnés : 468,5 t.</b></li> </ul> </li> </ul> <p align="center"><b>Soit une quantité totale de : 1 213,5 t</b></p>		
3510	/	A	<p>Élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mélange avant de soumettre les déchets à l'une ou l'autre des activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 ;</li> <li>• reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une</li> </ul>	<p>Activités de traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• déconditionnement, mélange et reconditionnement de déchets ;</li> <li>• décantation et séparation de phases de déchets liquides ;</li> <li>• déchiquetage d'emballages et matériaux souillés (EMS) ;</li> <li>• déconditionnement et broyage de produits finis.</li> </ul>	<p>Capacité de traitement de déchets dangereux &gt; 10 t/j</p>	77 t/j	

**Annexe de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique CHIMIREC-CDS**

				des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520.			
2718	1	A	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793.	Stockage de déchets vrac : 745 t. Stockage de déchets conditionnés : 448,5 t. Soit une quantité totale de : 1 193,5 t ;	Quantité de déchets dangereux susceptible d'être présent dans l'installation > 1 t	1	
2790	/	A	Installations de traitement de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795.	Activités de traitement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• déconditionnement, mélange et reconditionnement de déchets ;</li> <li>• décantation et séparation de phases de déchets liquides ;</li> <li>• déchiquetage d'emballages et matériaux souillés (EMS) ;</li> <li>• déconditionnement et broyage de produits finis.</li> </ul>	Sans seuil		

**Régime :** A (autorisation) ;

**Statut Seveso :** L'établissement n'est pas classé seuil haut ni par dépassement direct, ni par règle de cumul ni seuil bas.

**Statut IED :** Oui. L'établissement comporte des installations soumises à autorisation au titre des rubriques 3510 et 3550 de la nomenclature ICPE, la rubrique principale étant la rubrique 3550.



# Annonces classées

## PRÉFET D'ÈRE-ET-LOIR AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CHARENTAIS à Béville-le-Comte

Le Préfet d'Ère-et-Loir communique :  
Une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale ou l'ère des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la Société Chimiecs CDS, dont le siège social est situé, 2 rue Pierre Flax 93600 Aubry-Sous-Bois est prescrite par arrêté préfectoral. Cette enquête concerne le projet d'extension des capacités d'un site de la, travail, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques - rubriques n°3550, 3551, 2788, 2790, et 2791 (déjà autorisé), de la nomenclature des ICPE. Le projet est situé 20, rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte.  
L'enquête sera lieu du mardi 31 janvier 2023 à 9h00 au jeudi 2 février 2023 à 18h00.  
Outre Béville-le-Comte, les communes de Orléans-sous-Aumery, Roiville-sous-Aumery, Saint-Léger-des-Aubées, Vaire, Francouville et Houville-la-Branche, situées dans le périmètre d'effluents (à l'exception de l'Article R. 181-26 du code de l'environnement, sont susceptibles d'être affectées par le projet.  
Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stéphane Heilmann, Directeur du site Charentais CDS - mail : shieldmann@chimiecs.fr - standard de la société : 02.37.31.23.73  
Le dossier comprenant notamment les études d'impact, de dangers et leur résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Béville-le-Comte.  
Le dossier numérique complet sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Préfecture d'Ère-et-Loir : <https://www.ere-et-loir.gouv.fr/actions-de-l-etat/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/enquetes-publiques/en-cours> et en consultation sur un poste informatique à la Préfecture d'Ère-et-Loir place de la République à Chartres.

Les conseils municipaux des 7 communes mentionnées ci-dessus, les Conseils communautaires de la communauté de communes des Portes Eurelloises de la France et de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole ainsi que le Conseil Départemental d'Ère-et-Loir sont appelés à donner leur avis. Conformément à l'article L.122-7 du code de l'environnement, ces avis seront déposés sur le site internet de la préfecture soumise au fur et à mesure de leur transmission en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.  
Monsieur Jean-Michel Bordes, agent de la fonction publique, en retraite, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :  
- mardi 7 février 2023 - 13h30-16h30  
- mercredi 22 février 2023 - 9h30-12h30  
- jeudi 9 mars 2023 - 13h00-16h00  
Le public pourra également formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier mis à disposition en mairie de Béville-le-Comte, aux jours et heures d'ouverture au public, les adresser au commissaire enquêteur par courrier, en mairie de Béville-le-Comte, adresse postale : 1, place de la Mairie 28700 Béville-le-Comte (celles-ci seront annexées au registre d'enquête) ou les envoyer par voie électronique sur [pref-enquete-publique@ere-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@ere-et-loir.gouv.fr) (celles-ci seront anonymisées et insérées sur le site internet de la préfecture d'Ère-et-Loir).  
Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant 7 jours à la Préfecture d'Ère-et-Loir - Bureau des Procédures Environnementales, Place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairies de Béville-le-Comte, Orléans-sous-Aumery, Roiville-sous-Aumery, Saint-Léger-des-Aubées, Vaire, Francouville, Houville-la-Branche.  
Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site internet de la Préfecture d'Ère-et-Loir : <https://www.ere-et-loir.gouv.fr/actions-de-l-etat/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/enquetes-publiques/tenues>  
A l'issue de la procédure réglementaire, Madame le Préfet d'Ère-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera des refus par arrêté motivé.



CHARENTAIS

## AVIS

Mise en œuvre d'Opérations de Restauration Immobilière (ORI) : concertation préalable

Lors du conseil municipal du 17 novembre 2022, la collectivité a décidé d'initier une Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles 1 impose de la Montanerrie, 8 rue Muré, 10 rue Muré, 2 rue Champollin / 12 rue Muré, 12 rue de l'Épicerie / 20 rue de la Pie, 22-24 rue de la Porte Morard et 26 rue Noël Bailly à Chartres, et lors conseil municipal du 8 décembre 2022, sur l'immeuble 6 rue du Grand Foubourg à Chartres.  
Les ORI rendent obligatoire la réalisation de travaux qui peuvent concerner les intérieurs et les enveloppes des bâtiments. Dans le cas où les travaux de réhabilitation ne sont pas réalisés, une procédure d'acquisition forcée peut être engagée. La collectivité se substitue alors au propriétaire pour réaliser ou faire réaliser les travaux de restauration.  
Ces procédures débute par une phase de concertation préalable d'un mois minimum qui vise à recueillir l'avis des propriétaires ou leur mandataire ainsi que les mairies et les localités. En conséquence, la Ville de Chartres met à disposition du public du mardi 30 janvier au vendredi 3 mars 2023, un dossier comprenant :

- la notice explicative de l'opération comprenant le plan parcellaire et la délibération du Conseil Municipal  
- un guide unique, bureau de Chartres Béton Habitat, 1 place des Halles, 28000 Chartres, ouvert du lundi au vendredi, 9 h à 17 h 30.  
- sur le site internet de la Ville de Chartres, <https://www.chartres.fr/>  
Un registre et une adresse e-mail dédiée ([coeurdeville@loggia-ville.chartres.fr](mailto:coeurdeville@loggia-ville.chartres.fr)) recueilleront les observations des personnes intéressées.

La notice explicative de l'opération comprenant le plan parcellaire et la délibération du Conseil Municipal

- un guide unique, bureau de Chartres Béton Habitat, 1 place des Halles, 28000 Chartres, ouvert du lundi au vendredi, 9 h à 17 h 30.  
- sur le site internet de la Ville de Chartres, <https://www.chartres.fr/>  
Un registre et une adresse e-mail dédiée ([coeurdeville@loggia-ville.chartres.fr](mailto:coeurdeville@loggia-ville.chartres.fr)) recueilleront les observations des personnes intéressées.



2 départements achetés

le 2ème OFFERT

Pour faire paraître une photo avec votre petite annonce, il suffit :

- de nous faire parvenir un tirage papier de bonne qualité avec vos coordonnées au verso, accompagné de votre grille (attention ! la photo ne vous sera pas retournée)
- ou de nous envoyer une photo (fichier .jpeg) par mail à [annonces.cfp@centrefrance.com](mailto:annonces.cfp@centrefrance.com) en précisant votre nom et le téléphone figurant dans votre annonce.



Zone de diffusion  
03 • 15 • 18 • 19 • 23 • 28 • 43 • 45 • 58 • 63 • 87 • 89

**PETITES ANNONCES**  
- Votre petite annonce par téléphone ou par mail -  
**04.73.17.30.30**  
[annonces.cfp@centrefrance.com](mailto:annonces.cfp@centrefrance.com)

**ANIMAUX**

**PERDU TRUITS**

**PERDU CANICHE TOY**, blanc, femelle, dans la nuit du dim. 15 au lundi 16 janvier, sans collier, puca, 12 ans, sac. Luré, rue de la Mairie... Tél. 02.37.35.29.36. 168638

**RACHAT TOUTS TYPES de camping-car, camion magasin, caravane, de 1999 à 2018, + véhicules, + véhicules à moteur de l'année 2000 avec ou sans contrôle technique, permis complet, me déplace 17/11. AUTO 21, tél. 06.47.49.98.47, site: 492373906, 161323**

**MONTAGNE**

**APARTEMENTS**

BESSE 63, Massif du Sonoy, studio 2 pers., 300 €/semaine hors saison, 350 €/semaine haute saison, ouvert toutes périodes... Tél. 04.73.79.52.73. 167910

**DAME** retraitée hôpital, cherche emploi d'auxiliaire de vie. Peut se déplacer, possède permis B. Au mois, quin-zaine ou week-end. CESU accepté... Tél. 06.23.84.17.29. 169195

**PEINTRE sérieux**, avec 25 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papier-peint, fibre, pose de parquet, lino, propose gratuitement extérieur et volet en lasure ou peinture, rafraîchissement maison ou appartement en vue de vente ou de location, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté... Tél. 06.37.10.60.21. (Ri-charard). 151007

**PASSIONNÉ RACHÈTE MOBILITÉS**, ou meilleur prix, tous types, état indifférent, paiement ou comptant... Tél. 07.82.09.82.04. 166337

**ACHÈTE VOITURES, MOTOS, CAMPING-CARS**, à partir de 2003, dans l'état, sans contrôle technique, même trors service... AUTIA FRANCE, tél. 06.65.50.31.97. 161867

**A/ Rédigez votre annonce**  
(1 lettre par case, 1 case entre chaque mot - Évitez les abréviations)

Ligne 1  
Ligne 2  
Ligne 3  
Ligne 4  
Ligne 5

Vos rendez-vous : \* Bâle/Bâle mercredi + samedi \* Immobilier jeudi + samedi \* Annonce/vente vendredi + samedi

Toutes rubriques sauf emploi

**B/ Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce**

Embâse votre annonce	1 jour	5 jours	10 jours	15 jours	20 jours	25 jours	30 jours	45 jours	60 jours	75 jours	90 jours
1 Appartement	2,20 €	10,00 €	17,00 €	23,00 €	28,00 €	33,00 €	38,00 €	43,00 €	48,00 €	53,00 €	58,00 €
Département(s) (supplémentaire)	1,10 €	5,50 €	9,50 €	13,00 €	16,00 €	19,00 €	22,00 €	25,00 €	28,00 €	31,00 €	34,00 €
Département(s) : 03 15 18 19 23 28 43 45 58 63/83 87 89											
Option Photo			10 €								
Option Parc X			4 €								
Publication à la Centre France Publicité (hors saison)			40 €								
(*) Option pour Mariages et Décès.											
<b>TOTAL ANNONCE</b>											

**C/ Vos coordonnées (à remplir obligatoirement)**  
(Ces renseignements\* ne figurent pas dans l'annonce)

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

Votre annonce par téléphone au 04 73 17 30 30 de 9 h à 17 h  
 Votre annonce par mail [annonces.cfp@centrefrance.com](mailto:annonces.cfp@centrefrance.com)

Votre annonce par courrier Envoiez le document rempli à : Centre France Publicité - Service PAT BP 90324 - 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

Règlement par chèque à l'ordre de CFP ou par carte bancaire (uniquement par téléphone)  
\* Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

**L'ÉCHO**  
SA à Conseil d'Administration au capital de 260.000 €

Président-Directeur général : M. Sébastien BESSE  
Directrice de la publication : Mme Véronique ROCHETTE-GINGEPRIN  
Rédacteur en chef : M. Sébastien BESSE

Principal actionnaire : S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.795,07 € - RC 856 200 159

Commission paritaire : n° 0725 C 87038 - ISSN : n° 0162-2970  
SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION : 3, rue aux Ormes 28008 Chartres CEDEX. Téléphone 02.37.88.88.88  
IMPRIMERIE : GC - Allée des Bourdillats, 89000 Auxerre

1 - PUBLILOCAL : CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, 3, rue aux Ormes - 28008 Chartres - Tél. 02.37.88.88.75.  
2) Petites annonces - Tél. 04.73.17.30.30.  
3) Annonces officielles - Tél. 04.73.17.31.27.  
4) Emploi - carrières et professions - Tél. 04.73.17.31.26.  
5) Avis d'obsèques - Tél. 04.73.17.31.41.

2 - PUBLILOCAL NATIONAL : 365 545 - 101, boulevard Muret - CS 51724 - 75773 Paris Cedex 16 - Publicité commerciale - Tél. 01.80.48.93.66.

Journal imprimé sur du papier recyclé fabriqué en France, d'émission de l'écobabel sous le numéro FR03/01, et produit à partir de déchets recyclés à hauteur de 60 % et de fibres végétales issues de forêts gérées durablement. L'empreinte carbone est de 0,1 kg CO2e par page.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et conformément à l'arrêté du 11 novembre 2021 (NOR : MIC2130071A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

Le tarif au caractère est fixé à 0,183 € HT pour les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher.

Par dérogation, certaines annonces font l'objet d'une tarification forfaitaire.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE OUTARVILLE

LA PRÉFÈTE DU LOIRET COMMUNIQUE : Une enquête publique de 33 jours est ouverte, du 18 janvier au 17 février 2023 inclus au titre de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société RECUP 44 relative au projet d'exploitation d'un entrepôt de stockage de pièces automobiles neuves et occasion dont des batteries scellées/chargées neuves et de traitement par broyage de déchets de batteries scellées/plomb à Outarville.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assortis de l'avis de la Préfecture d'Eure-et-Loir, de l'Environnementale, de la Région et après par le pétitionnaire est consultable :

- à la mairie d'OUTARVILLE (en version papier et informatique), aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-unique

Les informations sur le projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Olivier MICHRZOWSKI, contact ASSYST ENVIRONNEMENT chargé du dossier pour la société RECUP 44 - mail : olivier.assystenvironnement.fr

Le commissaire enquêteur, Monsieur Jean BERNARD, se tiendra à la disposition du public en mairie d'OUTARVILLE aux dates et heures suivantes : lundi 16 janvier 2023 de 9h15 à 12h15 ; mercredi 25 janvier 2023 de 14h00 à 18h00 ; mardi 7 février 2023 de 9h15 à 12h15 ; vendredi 17 février 2023 de 14h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions - sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'OUTARVILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture -, par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'OUTARVILLE, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie, par voie électronique à l'adresse suivante : recup44outarville@loiret.fr. Les observations transmises par courriel sont publiées sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et ses conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés en mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie d'OUTARVILLE, à la préfecture du Loiret - DPP/SEI et sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète du Loiret accordera l'autorisation sollicitée au titre des ICPE ou refusera l'autorisation environnementale.

ENQUÊTE PUBLIQUE CHIMIREC CDS à BEVILLE-LE-COMTE

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR COMMUNIQUE :

Une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentées par la Société CHIMIREC CDS, est ouverte au titre des ICPE, rue Pierre Fivet 93600 AULNAY-SOUS-BOIS est présentée par arrêté préfectoral. Cette enquête concerne le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques - rubriques n°3550, 3510, 2718, 2790, et 2791 (déjà autorisée), de la nomenclature des ICPE. Le projet est situé 20, rue Jean-Baptiste Leclercq, dans le territoire de la commune de Beville-le-Comte.

L'enquête aura lieu durant 31 jours, du mardi 7 février 2023 à 9h00 au jeudi 8 mars 2023 à 18h00.

Outre Beville-le-Comte, les communes de Ohville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Valls, Francourville et Houville-la-Branche, situées dans la périmètre d'échappage (3 kilomètres) prévu à l'article R. 181-30 du code de l'environnement, sont susceptibles d'être affectées par le projet.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stéphane HEIDMANN, Directeur du site CHIMIREC CDS - mail : sheidmann@chimirec.fr - standard de la société : 02 37 31 23 79

Le dossier comportant notamment les études d'impact, de dangers et leur résumé non technique, l'avis de l'Agence de l'Eau, de l'Environnementale et la réponse du public seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Beville-le-Comte.

Le dossier numérique complet sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques-En-cours-et-en-consultation sur un poste informatique à la Préfecture d'Eure-et-Loir - place de la République à Chartres.

Les conseils municipaux des 7 communes mentionnées ci-après, les Conseils communaux de la communauté de communes des Portes Eureennes de l'Isle-France et de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole ainsi que le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir sont appelés à donner leur avis. Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture suivis au fur et à mesure de leur transmission en préfecture et transmis au

commissaire enquêteur.

Monsieur Jean-Michel BORDES, agent de la fonction publique, en retraite, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

mardi 7 février 2023 - 13h30-16h30

mercredi 22 février 2023 - 9h30-12h30

jeudi 8 mars 2023 - 15h00-18h00

Le public pourra également formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier mis à disposition en mairie de Beville-le-Comte, aux jours et heures d'ouverture au public, les adresses au commissaire enquêteur par courrier, en mairie de Beville-le-Comte, adresse postale : 1, place de la Mairie 28700 Beville-le-Comte (celles-ci seront annexées au registre d'enquête) ou les envoyer par voie électronique sur pre-enquete-public@eure-et-loir.gouv.fr (celles-ci seront anonymisées et insérées sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir).

Après l'enquête publique, toute personne pourra être consultée sur le rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant 1 an à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des Procédures Environnementales, Place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairie de Beville-le-Comte, Ohville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Valls, Francourville, Houville-la-Branche.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques-Terminées

A l'issue de la procédure réglementaire, Madame la Préfète d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera des refus par arrêté motivé.

E.M.P

SARL au capital de 4000 € Siège Social : 40 rue des Panardières 28300 JOUY 904 379 716 RCS de CHARTRES

Par AGE du 09/01/2023, il a été décidé au 09/01/2023 :

- D'accepter la démission de M. BEAUCHAMP Geoffrey de ses fonctions d'associé ayant pouvoir d'engager la société. M. PASSIN Arnaud reste seul gérant associé unique de la société.

- De diminuer le capital de 2 000€ par rachat et annulation de parts sociales pour le porter à 2 000€.

Article 1, 2, 7, 8 et 19 des statuts modifiés en conséquence.

Mention au RCS de CHARTRES

AVIS

Par acte SSP en date à Paris du 02/01/2023 enregistré le 05/01/2023 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Chartres 1 sous le Dossier 2023 0000293, référence 2024-01-2023 A00012, Madame XUE Lili exploitante personnelle sur 1 Place de l'Eglise 28380 SAINT-REMY-SUR-AVRE, immatriculée au RCS de Chartres sous le n°395 176, a cédé à Monsieur YE Jinhui, exploitant personnel au 1 Place de l'Eglise 28380 SAINT-REMY-SUR-AVRE, en cours d'immatriculation au RCS de Chartres, son fonds de commerce de bar pressés vendus de bimbeloterie tabac TABAC FDU PMU, exploités à 1 Place de l'Eglise 28380 SAINT-REMY-SUR-AVRE, moyennant le prix de 530.000€ et entrée en jouissance le 01/01/2023. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière publicité légale à l'adresse du fonds, et pour la correspondance au Cabinet de M Olivier WANG, avocat, sis 11 Place de la Nation 75011 PARIS.

CUMA DE VILLARCEAUX

Le CUMA de VILLARCEAUX convie ses sociétaires à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le JEUDI 9 FÉVRIER 2023 à 16 heures salle polyvalente de Rouvray St Florentin pour l'ordre des points suivants :

- Approbation du compte rendu de la précédente A.G.O.

- Rapport moral et financier du conseil d'administration

- Affectation du résultat d'exercice

- Intérêts à servir aux parts sociales

- Variation du capital social

- Indemnités aux administrateurs

- Élection des administrateurs

- Questions diverses

Pour le conseil d'administration, Le président Hugues Pinot.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : VDI CONSEIL CHARTRES

Siège : 2 avenue François Arago, 28000 CHARTRES

Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable des inscriptions au Tableau de l'Ordre des experts-comptables. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut notamment détenir des participations de toute nature, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Olivier PRADES, demeurant 3282 rue du Général de Gaulle, 45160 OLIVET

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHARTRES.

POUR AVIS Le Président

GMR CONSEIL

Société par actions simplifiée Au capital de 3 000 euros Siège social : 3, Rue des Graviers Raville 28500 CHERSY 897 591 178 RCS CHARTRES

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 1<sup>er</sup> juin 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 3, Rue des Graviers Raville à CHERSY (28500) au Parc de la Radio, Route de Paris à DREUX (28100) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

AB CHARTRES

SAS au capital de 30.000 euros Siège social : 9, Rue des Pierres Messagut Z.A.C La Torche 28300 LA PIRAILLE 523 495 778 RCS CHARTRES

Par décisions de l'associé unique du 01.01.2023, a été nommée Présidente, la société TEMPO CAFE, Société SARL au capital de 1.500.000 euros dont dit le siège social est sis à OLIVET (45100) 843, Rue de la Poêle Blanche, immatriculée au RCS d'ORLÈANS sous le numéro 448 990 498, à compter de cette même date, en remplacement de la société CRIGAM HOLDING démissionnaire.

Pour avis,

METAL GI (SASU)

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL METAL GI SAS au capital social de 1 000 Euros Siège social : 3 rue des Prés du Moulin Georges 28160 YEVRES SIREN 509 354 085 R.C.S. CHARTRES

Le 02 janvier 2023, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social à "La production d'électricité, par l'exploitation de panneaux photovoltaïques". Les statuts sont changés.

Dépot au R.C.S. de CHARTRES

Pour avis,

E.A.R.L. LEROUX-LECLERC

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 324.716,41 € Siège social : 18 Villeneuve 28200 CIVRY Immatriculée au RCS de Chartres 416.109.131

Les associés de l'E.A.R.L. LEROUX-LECLERC ont, par AGE du 30 septembre 2022 pris les décisions suivantes :

- Décidé de l'augmentation du capital social de 91.469,41 euros, ancien capital 233.247 euros, nouveau capital 324.716,41 euros.

- Nommé un qualité de co-gérant, Monsieur Jean-Baptiste LECLERC, né le 19 décembre 1988 à Châteaudun (Eure-et-Loir), célibataire non passé, demeurant 27 rue Civry - 28200 Châteaudun.

S.A.F.E.R. du Centre APPEL DE CANDIDATURE

Le Safer se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Réf AS 28 23 0247 D1 Cne de LA CHAPELLE-FORTIN (28) 24ha 81a 28ca / ZD 3-11-38-45 (Zone A du P.L.U.) - Vente de parcelles de terres agricoles avec DPB et matériel, libres à la signature de l'acte de vente. (Contact : Gilles de la BOISSIERE / 06 85 03 47 39)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/02/2023 :

- par candidature en ligne sur le site internet de la SAFER du Centre, www.saferducentre.com (Appeler à candidatures) ; Le dossier de présentation est à votre disposition sur internet dans « Liste des biens - Safer » (https://candidature.safer.fr).

- par écrit au siège de la SAFER du Centre, ou, plus particulièrement, auprès du service départemental 10 rue Diédonné Costes, Maison de l'Agriculture, CS 10399, 28008 CHARTRES Cedex, tel 02 37 24 46 60 où toutes précisions et informations complémentaires (conditions financières, éléments mobiliers éventuels, modalités d'attributions...) peuvent être demandées.

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans le journal Horizons 29 du 19 janvier 2023, concernant la constitution de la société «COLLECT & CO», EURL dont le siège social est 1 impasse des Foris 28520 CHERSY, au capital de 10 000 €, il y avait lieu de lire l'objet social suivant : «Toute activité de collecte de tous déchets et résidus, notamment des entreprises, collectivités particulières ; le traitement, le tri, la valorisation, recyclage et la vente de ces déchets et résidus ; La

conception, le développement, la mise en œuvre et l'exploitation de tous services de collecte de déchets ; Toute étude technique et commerciale, toute démarche administrative en vue de la collecte, du stockage et du transfert des déchets Et, d'une façon générale, toutes opérations et services de nature commerciale, administrative, financière ou mobilière se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation».

Pour avis, le Gérant.

EARL DUMANT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Capital de 307 144,53 euros Siège social : 12 La Brosse - 28160 DANGEAU RCS CHARTRES 334 614 769

NOMINATION DE CO-GÉRANT + MISE À JOUR SIÈGE SOCIAL

Par acte SSP en date du 18/12/2022, la collectivité des associés a constaté la cession de l'ensemble des parts sociales détenues par Monsieur Michel DUMANT au profit de Monsieur Fabien DUMANT, avec effet au 31/12/2022. Monsieur Fabien DUMANT, demeurant 42 rue de la Résistance - 28000 BONNEVAL est également nommé co-gérant à compter de ce même jour de l'EARL DUMANT. L'Assemblée générale a décidé également de mettre à jour l'adresse de son siège social au 12 La Brosse - 28160 DANGEAU.

Pour avis, le gérant.

MOBIL TRAINING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 000 € SIÈGE SOCIAL : 12 RUE DE LA PYRAMIDE 28170 SAINT-MADAME-HAUTERIVE 800 157 116 RCS CHARTRES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 30 septembre 2022, il a été décidé la continuation de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

Mention sera faite au RCS de Chartres.

Pour avis, Le Président

ET MAINTENANT PRODUCTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 59 000 euros Siège social : 14, rue Servandoni 75005 PARIS 794 666 738 RCS PARIS

Aux termes d'une décision du 09/01/2023, l'associé unique décide de transférer le siège social au 17, La Motteraye Le Mé - 28220 Cloyes-les-Trois-Rivières, à compter de ce jour.

Président : Emmanuel OSTIAN - 17, La Motteraye Le Mé - 28220 Cloyes-les-Trois-Rivières

L'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis

FORS INSTRUMENTS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 15 000 € SIÈGE SOCIAL : 5 RUE DES SOURCES DU LOIR 28120 MAGNY 752 922 559 RCS CHARTRES

Aux termes des décisions de l'associé unique du 29/12/22, il a été décidé de transférer le siège social, à compter du 12/12/22 du 5 RUE DES SOURCES DU LOIR 28120 MAGNY au 4 PLACE JEAN BOUDOU 12800 NAUCELLE et de modifier les statuts.

Président : M. Jérôme SABATHIER demeurant 7 Cité du Paradis - 12800 NAUCELLE.

La société sera immatriculée au RCS de Rodez.

Pour avis, La Présidence.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 13/01/2023, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL BG AGRF.

Forme : Société civile.

Siège social : 19 rue du Château d'Eu - 28300 SAINT-AUBIN-DES-BOIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code rural ; conformément à l'article 83 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, la société pourra exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés aux bâtiments dont elle est propriétaire ;

Capital social : 337 000 euros dont 336 479,54 euros d'apports en nature et 520,46 euros en numéraire.

Gérance : confiée à M. Bruno GAUTHIER.

demeurant au siège social de la société.

Casualité de parts : l'associé unique peut librement tout ou partie de ses parts sociales. Tout associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses descendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.

Immatriculation au RCS de Chartres.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique réparti par Me Vincent BAUDOUIN, en date du 17 janvier 2023, à CHARTRES.

Dénomination : L.B.H. IMMO.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 9 rue Ambroise de Saint Pol, 28150 Thouville.

Objet : Acquisition et administration de tous biens et droits immobiliers.

Durée de la société : 99 années(c).

Capital social fixe : 460 euros

Montant des apports en numéraire : 450 euros.

Cession de parts et agrément : Soumise à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Madame Magali LE BIGOT, demeurant 8 rue de Chartres, 28300 Ecroines

La société sera immatriculée au RCS de Chartres.

Pour avis,

SCI TRINITAS

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2022, il a été décidé :

La dissolution anticipée de la SCI TRINITAS et sa mise en liquidation amiable pour cause de cessation d'activité.

De nommer comme liquidateur, sans limitation de durée, Monsieur Michel MARECHAL, gérant de la SCI, demeurant 10 rue Jules Vallès à Maintenville (28300) et de lui conférer les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

De fixer le siège de la liquidation au 10 rue Jules Vallès à Maintenville (28300) adresse du liquidateur ou devra être adressée toutes correspondances.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Chartres.

Pour avis,

CLOTURE DE LIQUIDATION

EARL DE CHANDRES EN LIQUIDATION

Société civile au capital social de 95 000 Euros Siège social : 3 rue Pammentier - Chandres 28830 ECROINES RCS CHARTRES 510 654 882

Par AGO du 15/12/2022, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quittance de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour. La société sera radiée au RCS de CHARTRES.

Pour avis,

CLOTURE DE LIQUIDATION

EARL MESSONVILLE EN LIQUIDATION

Société civile au capital social de 300 000 Euros Siège social : 2 rue de la mare neuve Saint Loup 28360 LA BOURDIERE SAINT LOUP RCS CHARTRES 799 121 389

Par AGO du 27/11/2022, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quittance de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour. La société sera radiée au RCS de CHARTRES.

Pour avis,

AVIS

ART CONCEPT ARCHITECTURES

SARL au capital de 10.000 euros Siège social : 3 rue de la Tuilerie 28300 LURAY 819 648 301 RCS CHARTRES

L'AGO du 30/11/2022, a approuvé les comptes de liquidation, donné quittance de sa gestion au liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat. Il a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de CHARTRES

Pour avis,

Horizons journal logo and contact information: Tél. : 02 37 88 11 20 http://www.horizons-journal.fr

# Avis d'obsèques / Annonces classées

## AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur  
**lechorepubliquain.fr**  
et  
**dansnoscoeurs.fr**

Pour nous contacter  
**obsèques@centrefrance.com**

Les obsèques célébrées ce jour  
- Eure-et-Loir -  
Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

- Auneau**  
15 h 00 : Violette LECOQC, en l'église Saint-Etienne.
- Brou**  
10 h 00 : David MARIER, en l'église.
- BO**  
11 h 00 : Lucette ROUVEL, en l'église Notre-Dame.
- Chulmes**  
10 h 00 : Ginette ROUSSEAU, en l'église.
- Cloyas-sur-le-Loir**  
10 h 00 : Serge ROGER, en l'église.
- Lèves**  
14 h 30 : Denise NOURY, en l'église Saint-Lazare.
- Luray**  
10 h 30 : Sylvie PERRICHON, en l'église.
- Malmivilliers**  
10 h 30 : Lucette HILLERET AUDRAS, en l'église Saint-Hilaire.  
15 h 00 : Paulette MAGOARIEC, en l'église.
- Manou**  
14 h 30 : Marcelle WAGNER, en l'église Saint-Pierre.
- Orgères-en-Beauce**  
15 h 00 : Charles BOIZARD, en l'église.
- Pleures**  
9 h 30 : Didier DEGAS, au crématorium.
- Tremblay-les-Villages**  
14 h 30 : Lucette TAUPIIN, en l'église.
- (\*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

**LUISANT**  
Michèle et Jack MAUFRAIS,  
Annie LESAGE,  
Marie-Claude et Daniel LAINÉ,  
Danièle et Jean-Luc CHOLET,  
ses filles et ses gendres ;  
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,  
Ainsi que toute la famille  
ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Madame Odette DUVIVIER**  
née MOUSSET  
survenu dans sa 100<sup>e</sup> année.  
Les obsèques religieuses auront lieu le **lundi 13 février 2023, à 15 heures**, en l'église de Luisant.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.  
PFM Stéphane Perche, Luisant (02.37.25.46.72).

881621

**JANVILLE**  
Sylviane BOUVIOLLE, son épouse ;  
Romain BOUVIOLLE, son fils,  
Ainsi que toute la famille  
ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Monsieur André BOUVIOLLE**  
survenu dans sa 88<sup>e</sup> année.  
La cérémonie aura lieu le **lundi 13 février 2023, à 15 heures**, en l'église Saint-Etienne de Janville.  
Condoléances sur registre.  
Fleurs naturelles uniquement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
PF Caton, Olivet (02.38.49.32.32).

881628

**MIGNIÈRES**  
Nicole ISAMBERT, son épouse ;  
Ses enfants ;  
Ses petits-enfants ;  
Son arrière-petite-fille  
ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Monsieur Robert ISAMBERT**  
survenu le 8 février 2023, à l'âge de 93 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée le **lundi 13 février 2023, à 10 h 30**, en l'église de Mignéres.  
Pas de plaques.  
Fleurs naturelles uniquement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
PFM Stéphane Perche, Luisant (02.37.25.46.72).

881769

**FAINS-LA-FOLIE**  
Marcel (Y) VAN DER STUYFT, son époux ;  
Alain et Danièle VAN DER STUYFT,  
Gérard et Agnès VAN DER STUYFT,  
Nadine et Daniel BONSERGENT,  
Nathalie VAN DER STUYFT,  
Isabelle VAN DER STUYFT,  
ses enfants ;  
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants ;  
Raymond DOZIAS, sa sœur  
Et toute la famille  
ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Madame Madeleine VAN DER STUYFT**  
née VANNEAU  
survenu le 8 février 2023, dans sa 91<sup>e</sup> année.  
Les obsèques religieuses seront célébrées le **lundi 13 février 2023, à 15 heures**, en l'église de Fains-la-Folie, où l'on se réunira, suivies de l'inhumation au cimetière de Fains-la-Folie.  
Pas de plaques.  
Fleurs naturelles uniquement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
PF Chau, Patay (02.38.80.81.14).

Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

881860

**LORMAYE (Eure-et-Loir)**  
Mme Nelly GOUIN, son épouse ;  
Estelle GOUIN, sa fille,  
ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Monsieur Michel GOUIN**  
survenu à Dreux, le 9 février 2023, à l'âge de 86 ans.  
La crémation aura lieu le **mardi 14 février 2023, à 11 h 30**, au crématorium à Vernouillet, où un registre à signatures sera déposé.  
Que des fleurs naturelles.  
PF Maini, marbrerie, Dreux (02.37.46.86.26).

881929

**CHARTRES**  
Yves SEMICHON, son mari ;  
Agnès et Vincent, Bertrand et Alice,  
Philippe et Clara,  
ses enfants et leurs conjoints ;  
Armand, Eileen, Enciel, Erika, Vadim et India,  
ses petits-enfants ;  
Bogdan DEJA et Barbara, Bozono,  
Wieslaw DEJA et Barbara,  
ses frères et belles-sœurs ;  
Izabela, Jarek, Staszek, Marta, Joanna,  
Wlodek, Adrian, Dariusz et Daria,  
ses neveux et nièces de Pologne,  
ainsi que tous ses petits-neveux et nièces ;  
Olivier et Laurence, François et Monique,  
Patrick et Isabelle,  
ses beaux-frères et belles-sœurs,  
et tous leurs enfants et petits-enfants  
ont la tristesse de vous faire part du décès de  
**Joanna SEMICHON**  
née DEJA  
survenu le 5 février 2023, dans sa 79<sup>e</sup> année.  
Un hommage sera rendu au funérarium Broka, 46, rue du Maréchal Leduc, à Lucé, le **mercredi 14 février, à 10 heures**, suivi de l'inhumation au cimetière Saint-Chéron de Chartres, à 11 heures.

Yves Semichon  
71, rue des Comtesses  
28000 Chartres

Condoléances sur [www.dansnoscoeurs.fr](http://www.dansnoscoeurs.fr)

881726

## AVIS DE DÉCÈS

**AVIS DE DÉCÈS**  
**CHÂTEAUDUN**  
M. Jean NOUVELLON, son époux ;  
Danièle,  
François et Brigitte,  
Patrick,  
ses enfants ;  
Ses petits-enfants ;  
Ses arrière-petits-enfants ;  
Ainsi que toute la famille  
vous font part du rappel à Dieu de  
**Madame Paule NOUVELLON**  
née SAUVÉ  
survenu le vendredi 3 février 2023, à l'âge de 96 ans.  
Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à son deuil.

M. et Mme Nouvellon  
13, avenue des Roses  
28200 Châteaudun  
Ets Broka, Châteaudun (02.37.45.46.95).

881158

Pour toutes vos annonces  
**Obsèques 04.73.17.31.41**  
obsèques@centrefrance.com

**Centre France**

**ANNONCES LÉGALES**  
Retrouvez toutes les publications sur  
[www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com)  
**04.73.17.31.27**  
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir ou tenu en vigueur live par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

**PREFET D'EURE-ET-LOIR**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**CHÂTEAUBRIANT CDS à Bèzeville-le-Comte**

Le Préfet d'Eure-et-Loir communique :  
Une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale ou l'absence d'installation classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la Société Chimique CDS, dont le siège social est situé, 2 rue Pierre Fran 95600 Aubray-Sous-États est prescrite par arrêté préfectoral. Cette enquête concerne le projet d'extension des capacités d'un site de tri, triage, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques - rubriques n°3550, 3510, 2718, 2790, et 2791 (494 autorisés), de la nomenclature des ICPE. Le projet est situé 20, rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de Bèzeville-le-Comte.  
L'enquête aura lieu durant 31 jours, du **mardi 7 février 2023 à 9h00** au **jeudi 9 mars 2023 à 18h00**.  
Autre Bèzeville-le-Comte. Les communes de Osmille-sous-Auzoules, Raimille-sous-Auzoules, Saint-Léger-des-Andèzes, Voise, Francouville et Houville-la-Branche, situées dans le périmètre d'office (3 kilomètres) prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement, sont susceptibles d'être affectées par le projet.  
Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stéphane Heilmann, Directeur du site Chimique CDS - mail : [stheid.manno@chimic.fr](mailto:stheid.manno@chimic.fr) - standard de la société : 02.37.31.23.79  
Le dossier comprend notamment les études d'impact, de dangers et leur résumé non technique, l'avis de l'Autorité Environnementale et la réponse du pétitionnaire seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Bèzeville-le-Comte.  
Le dossier numérique complet sera également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours> et en consultation sur un poste informatique à la Préfecture d'Eure-et-Loir - place de la République à Chartres.

Les conseils municipaux des 7 communes mentionnées ci-dessus, les Conseils communautaires de la communauté de communes des Portes Eure-Normandie et de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole ainsi que le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir sont appelés à donner leur avis. Conformément à l'article L2221 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture susvisé ou sur et à mesure de leur transmission en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

Monsieur Jean-Michel Bordes, agent de la fonction publique, en recroît, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

- **lundi 7 février 2023 - 13h30-16h30**
- **mercredi 22 février 2023 - 9h30-12h30**
- **jeudi 9 mars 2023 - 13h00-18h00**

Le public pourra également formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier mis à disposition en mairie de Bèzeville-le-Comte, aux jours et heures d'ouverture au public, les adresses au commissaire enquêteur par courrier, en mairie de Bèzeville-le-Comte, adresse postale : 1, place de la Mairie 28700 Bèzeville-le-Comte (celles-ci seront annexées au registre d'enquête) ou les envoyer par voie électronique sur [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr) (celles-ci seront automatisées et insérées sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir).

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions métriques du commissaire enquêteur pendant 1 an à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des Procédures Environnementales, Place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairie de Bèzeville-le-Comte, Osmille-sous-Auzoules, Raimille-sous-Auzoules, Saint-Léger-des-Andèzes, Voise, Francouville, Houville-la-Branche.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminées>  
A l'issue de la procédure réglementaire, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir autorisera l'installation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera des refus par arrêté motivé.

**CENTRE FRANCE PUB** Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

04 73 17 31 27 | [legales@centrefrance.com](mailto:legales@centrefrance.com)  
[www.centreofficielles-legales.com](http://www.centreofficielles-legales.com)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et conformément à l'arrêté du 18 novembre 2021 (NOR : MICE2130071A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tout annonceur légal doit désormais composer un titre.

Le tarif au caractère est fixé à 0,183 € HT par les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher.

Par dérogation, certaines annonces font l'objet d'une tarification forfaitaire.

ENQUÊTE PUBLIQUE CHIMIREC CDS À BEVILLE-LE-COMTE

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique : Une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la Société CHIMIREC CDS à Beville-le-Comte est situé, 2 rue Pierre Floot 93600 AJUNY-SOUS-BOIS est présentée par arrêté préfectoral. Cette enquête concerne le projet d'extension des capacités d'un site de tri, triage, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques - rubriques n°3550, 3510, 2718, 2730, et 2791 (déjà autorisée), de la nomenclature des ICPE. Le projet est situé 22, rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de Beville-le-Comte.

L'enquête aura lieu durant 31 jours du mardi 7 février 2023 à 09h00 au jeudi 9 mars 2023 à 16h00.

Outre Beville-le-Comte, les communes de Dinville-sous-Aunou, Roinville-sous-Aunou, Saint-Léger-des-Abbayes, Voise, Francouville et Hourville-le-Brancq sont concernées par le périmètre d'attribution (à kilomètre) prévu à l'article R. 161-38 du code de l'environnement, sont susceptibles d'être affectées par le projet.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stéphane Heilmann, Directeur du site CHIMIREC CDS : mail : sheidmann@chimirec.fr - le numéro de la société : 02 37 31 23 79

Le dossier comprenant notamment les études d'impact, de dangers et leur résumé non technique, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Beville-le-Comte.

Le dossier numérique complet sera également consultable par voie dématérialisée sur le site Internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-4-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-de-Publics-Enquetes-Publiques-et-consultation-de-Publics sur un poste informatique à la Préfecture d'Eure-et-Loir - place de la République à Chartres.

Les conseils municipaux des 7 communes mentionnées ci-dessus, les Comités communautaires et les Comités des Portes Européennes d'Île-de-France et de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole ainsi que le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir sont appelés à donner leur avis. Conformément à l'article L.1221-1 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site Internet de la préfecture suivis de sur et à mesure de leur transmission en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

Monsieur Jean-Michel BORDÈS, agent de la fonction publique, en retraite, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux suivants :

mardi 7 février 2023 - 13h30-16h30
mercredi 22 février 2023 - 9h30-12h30
jeudi 9 mars 2023 - 15h00-16h00

Le public pourra également formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier mis à disposition en mairie de Beville-le-Comte, aux jours et heures d'ouverture au public, les adresser au commissaire enquêteur par courrier, en la commune de Beville-le-Comte, adresse postale : 1, place de la Mairie 28700 Beville-le-Comte (celles-ci seront annexées au registre d'enquête) ou les envoyer par voie électronique sur mail: enquetes@eure-et-loir.gouv.fr (celles-ci seront anonymisées et insérées sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir).

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant 1 an à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des Procédures Environnementales, Place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairie de Beville-le-Comte, de la commune de Beville-le-Comte, de la commune de Dinville-sous-Aunou, de la commune de Francouville, de la commune de Hourville-le-Brancq, de la commune de Saint-Léger-des-Abbayes, Voise, Francouville, Hourville-le-Brancq.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site Internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-4-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-de-Publics/Enquetes-Publiques/Terminées

A l'issue de la procédure réglementaire, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée dès lors que les prescriptions ou prononcera des refus par arrêté motivé.

MAÎTRE MURIEL SOLOMON

Notaire 17, Avenue du Général Leclerc 77400 LAGNY SUR MARNE

Suivant acte reçu par Maître Sandrine BAF-COOP, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « IOCS SOLOMON & Associés », Notaires à Chartres, le 24 novembre 2022, M. LAGNY SUR MARNE (Seine-et-Marne), en qualité de Général Leclerc, LAGNY-SUR-MARNE (77400), le 6 décembre 2022, Monsieur Ludovic GENECHEN, Retraité, et Madame Annie-Marie Bernadette LAURE DALBY, son épouse en deuxième nœuds, demeurant ensemble à BRECHAMPS (28210), 10 rue du Moulin, Monsieur est né à VERSAILLES (78000), le 21 juin 1959. Etant donné que Monsieur LAGNY SUR MARNE et Madame Christine Madeleine Marie-Thérèse DE FUSTER suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CHARTRES (28000), le 24 novembre 1988, Madame est née à BEZIERS (34500), le 1 février 1983. Tous deux de nationalité française et résident au sens de la réglementation fiscale. Ont arrêté, pour l'événir, leur régime fiscal de la communauté de biens réduite aux acquits. Les oppositions pourront être faites, dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Monsieur SOLOMON, Notaire à LAGNY-SUR-MARNE (77400), 16 avenue du Général Leclerc, CPCEEN 77073. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire de leur domicile.

AVIS

Suivant acte ssp en date du 05/01/2023, la société SARL LE PRIMEUR SARL au capital de 7700 €, RCS 441278809 CHARTRES, 31 RUE DU MARECHAL LECLERC 28110 LUCE, représentée par M. ELI ASSA LARCHE, dont est location gérance à la société SARL LYZ ALIMENTATION SARL au capital de 1000 €, RCS en cours CHARTRES, 6 PLACE PABLO NERUDA APPT 6 28200 VERNUILLET, représentée par M. AIT MOULAY LAHCEN un fonds de commerce de ALIMENTATION GENERALE sis et exploité au 31 RUE DU MARECHAL LECLERC 28110 LUCE, pour une durée allant du 01/04/2023 au 31/03/2024 renouvelable par tacite reconduction.

COMMUNE DE CHATAIGNAC AVIS DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 20 octobre 2022, le conseil municipal de la commune de Chataignac a décidé de prescrire la modification simplifiée n° 1 de son Plan Local d'Urbanisme. La présente délibération peut être consultée en Mairie.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA CEEGAN

SCI au capital de 1.524,49 € 38 rue de l'EU 28100 COURVILLE-SUR-EURE RCS CHARTRES 331 639 590

Aux termes du PV du 24/01/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social au 161, Les Ladets, 07200 LENTILLERES, à compter du 01/08/2022.

Radiation au RCS de CHARTRES, immatriculation au RCS d'AUBENAS.

DOM 38

Société civile au capital de 149.400,04 € 38 rue de l'EU 28100 COURVILLE-SUR-EURE RCS CHARTRES 423 978 372

Aux termes du PV du 24/01/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social au 161, Les Ladets, 07200 LENTILLERES, à compter du 01/08/2022.

Radiation au RCS de CHARTRES, immatriculation au RCS d'AUBENAS.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL K9 DETECTION NUISIBLES

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 euros Siège social : 6 Place de l'Europe 78120 RAMBOUILLET RCS VERSAILLES 001 056 846

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2023, il résulte que :

Le siège social a été transféré du 6 Place de l'Europe, 78120 RAMBOUILLET au 16, rue de Sébastien, 28700 SANTEUIL à compter du 24 janvier 2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. En conséquence, la Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 901 056 846 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres.

AVENIR

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros 45750 ST PRYVE ST MESMIN 899 797 221 RCS ORLEANS

MODIFICATIONS DIVERSES

Aux termes d'une délibération en date du 9 novembre 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Monsieur ALPH OZTURK et Madame Punar OZTURK, demeurant ensemble 26 rue de Sébastien 28200 ST DENIS LES POINTE, en qualité de gérants pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Selami ALTYN, démissionnaire.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Selami ALTYN sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Aux termes d'une délibération en date du 3 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 24 rue du Vieux Bourg 45750 ST PRYVE ST MESMIN à Los Yvettes d'Eureculbain 28200 MARBOUE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EURE-ET-LOIR sous le numéro 899 797 221 RCS ORLEANS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de CHARTRES.

La Société, constituée pour 89 années à compter du 6 octobre 2020, a pour objet social : « Achat-vente terrain, appartement, maison, entrepôt, gestion, constitution, location et exploitation de tous sorts immobilier » et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

MODIFICATIONS EURL THIROUARD

SARL à associé unique Au capital de 10 000 euros Siège social : 1 Bis La Briche 28160 UNVERRE 824 514 165 RCS CHARTRES

Par décisions de l'associé unique du 30.11.2022, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : La prise de participation ou d'intérêt, la détention, la gestion, l'animation, l'administration et la cession de participations, actions, valeurs mobilières (...), l'achat de tous mandats sociaux; La définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'il est contrôlé exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique; L'acquisition, la propriété, ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers (...). Toutes prestations de services, études, conseils en matière notamment d'assistance commerciale, marketing, techniques, juridiques, informatiques, financières, administratives et de management; conseil en ressources humaines et en organisation; Toutes opérations, tous services se rapportant directement ou indirectement au négoce, à l'importation, l'exportation, la représentation, (...), de tout objet, marchandise, matière première, outils de toute nature et de toute provenance se rapportant aux métiers des filiales. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépot légal au RCS de CHARTRES.

PIERRES & TERRITOIRES EURE-ET-LOIR - AMENAGEMENT FONCIER

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 40 000 € SIÈGE SOCIAL : 57 BIS RUE DU DOCTEUR 23000 CHARTRES 394 256 192 RCS CHARTRES

Le 24 janvier 2023, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du même jour, celle suivante : PIERRES & TERRITOIRES PROMOTION IMMOBILIERE et de modifier les statuts.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte électronique du 1<sup>er</sup> Février 2023, il a été constitué la SAS :

DENOMINATION : COMME DES CHIFFONNIERS Capital social : 1 000 euros. Siège social : 4 rue du Château d'eau 28700 CHAMPSERU

Objet : Commerce de détail et de gros de textiles, chaussures, maroquinerie, bagagerie et accessoires, articles de bonneterie, tricot, tissus et fournitures, bijoux fantaisies, et tous articles connexes ou similaires ; Collecte et négoce de tous textiles, valorisation de textiles usagés ; L'entretien, la réparation, la garantie, soit directement, soit par le compte de tiers, des produits ; Service de couture, retouche et broderie ; Et, d'une façon générale, toutes opérations directement ou indirectement, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait du même ordre que celle de la SAS. Elle peut agir directement ou indirectement, seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Président : Madame Emille MARTIN née AULARD demeurant 4 rue du Château d'eau 28700 CHAMPSERU

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandat.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Agrement des casernes d'actions : les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Chartres.

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à Chartres du 15 janvier 2023, relatif au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Chartres en date du 3 février 2023, Dossier 2023 9723, référence 20A0P1 2023 à 00136, la société LE LABO, Société par actions simplifiée au capital social de 10 000 euros, ayant son siège social 5 rue Georges Charpak 28300 MAINVILLIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres sous le numéro 884 614 096, représentée par Monsieur

Sébastien ANTIGNY, Président, a cédé à la société APSERV, Société par actions simplifiée au capital social de 10 000 euros, ayant son siège social ZA Mondésir Bâtiment Espace Boal, 2 route de Garville, 28630 NOGENT-LE-PHAYE, son à domicile exploité à Mainvilliers (28300), et des sociétés de Chartres sous le numéro 895 093 714, représentée par Monsieur Augustin POUL, Président, une branche d'activité de portage de 5 rue Georges Charpak, moyennant le prix de CENT SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (175 000 €). La prise de possession de l'exploitation a été faite au 16 janvier 2023. Les oppositions si y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications faites à la société SARL CABINET JURIDIQUE CHARTRAIN, 1 allée des Atlantes, 28000 CHARTRES.

MAÎTRE SÉVERINE DUCHESNE - SELAFA CHAINTRIER AVOCATS 6 rue Denis Poisson - 28000 CHARTRES Tél. 02 37 28 59 68

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES A CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES (28220)

Une parcelle cadastrée Section ZN n°257 - 16 Rue des Quatre Vents A Cloyes - pour 07a 30ca comprenant : - Une MAISON individuelle à usage d'habitation de plain-pied, comprenant Entrée sur séjour-salon, une cuisine ouverte, un cellier, un dégagement, trois chambres, une salle de bains et WC. - Jardin. Le bien Forme le lot numéro 5 du lotissement dénommé Les Vignes du Vieux Moulin V. SUR UNE MISE A PRIX DE 82.000,00 € (QUATRE VINGT DEUX MILLE EUROS) outre frais

VISITE LE MARDI 7 MARS 2023 DE 14 H à 15 H (sur place)

AUDITION JUREX AU JEUDI 23 MARS 2023 À 14 HEURES

À l'audience de vente du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHARTRES, au 11 rue du Cardinal Pie - Salle d'audience du 1<sup>er</sup> étage, 28000 CHARTRES. POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER : Au Cabinet de SCP GRAFMEYER BAUDRIER ALLEAUME JOUSSEMET, Avocats, 1 rue République CS 40302, 68281 LYON, tél : 04 78 29 59 17 (Réception des appels de 9h à 12h) - Au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHARTRES, où la cahier des conditions de vente est déposé sous le numéro RG 22/00035 - www.avoies.fr - www.leviens.com

«TOP ACCESSOIRES»

SARL au capital de 6 320 € Siège social : Zone Industrielle de la Colaz Lieu-dit Saint Mamé Les Vignes - Voves 28150 VOVES 422 155 852 RCS CHARTRES

Aux termes de l'AGE en date du 10/12/2022, il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : Conseil Loiste Equipement. Le dépôt légal sera effectué au RCS CHARTRES.

ECO FINANCE

SAS au capital de 8 203 108 € Siège social : Zone Artisanale de Mondétour, Lu Bois Paris 28630 NOGENT LE PHAYE 914 238 423 RCS CHARTRES

Aux termes d'un extrait du procès-verbal de l'AGE du 22/12/2022, il a été décidé la révocation de M. Valentin Lavo de son mandat de Directeur Général de la société à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement. Dépot légal au RCS de CHARTRES.

MAIRE DE ROINVILLE-SOUS-AUNEAU AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique en vue de l'abandon du chemin rural n°7 dit « Intérêt du bien de la » Par arrêté municipal n° 2023-01 du 07/02/2023, Monsieur le Maire de Roinville-sous-Aunou a ordonné l'enquête publique portant sur le projet d'abandon du chemin rural n°7 dit « Intérêt du bien de la ».

Monsieur Baccard a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du mardi 28 février 2023 au vendredi 17 mars 2023 inclus. Le dossier correspondant sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie soit : - Les mardis du 15h30 à 18h30 - Les vendredis de 16h30 à 18h30.

La mairie de Roinville-sous-Aunou constitue le siège de l'enquête où les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et du cahier des charges. Elles pourront également adresser par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie de Roinville-sous-Aunou 18 rue de l'étang

28700 Roinville-sous-Aunou Le dossier est également consultable sur le site de la commune : https://www.commune-roinville.com rubrique informations importantes.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Roinville-sous-Aunou le premier et le dernier jour de l'enquête soit le mardi 28 février de 15h30 à 18h30 et le vendredi 17 mars de 17h30 à 18h30.

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront obtenir communication de ces documents.

Le Maire Cédric TABUT

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL LA RIVARDIERE

SCEA au capital de 500 euros Siège social : Place Charles Moulin 28300 ST PREST SIREN 827 875 456 RCS CHARTRES

Aux termes d'une délibération en date du 26/09/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du site social Place Charles Moulin, 28300 ST PREST à La Rivière, Haras La Rivière, 72390 LAVARE à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépot légal au RCS de CHARTRES et de LE MANS.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL GUARANTE HORSE TRADING

SARL au capital de 500 euros Siège social : Place Charles Moulin 28300 ST PREST 848 857 975 RCS CHARTRES

Aux termes d'une décision en date du 26/09/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du site social Place Charles Moulin, 28300 ST PREST à La Rivière, Haras La Rivière, 72390 LAVARE à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépot légal au RCS de CHARTRES et de LE MANS.

PHARMA 38

Société civile au capital de 211.170,75 € 38 rue de l'EU 28100 COURVILLE-SUR-EURE RCS CHARTRES 429 978 307

Aux termes du PV du 06/02/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social au 161, Les Ladets, 07200 LENTILLERES, à compter du 01/08/2022.

Radiation au RCS de CHARTRES, immatriculation au RCS d'AUBENAS.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 05/01/2023, il a été constituée une SARL unipersonnelle

Dénomination : SARL LYZ ALIMENTATION Siège Social : 31 RUE DU MARECHAL LECLERC 28110 LUCE Capital : 1000 €

Activités principales : COMMERCE DETAIL ALIMENTATION GENERALE.POINTE RELAIS. LIVRAISON/VENTE PRODUITS AVEC ALCOOL.

Durée : 99 ans Gérance : M. AIT MOULAY LAHCEN 6 RUE PABLO NERUDA APPT 6 28200 VERNUILLET Immatriculation au RCS de CHARTRES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 11/01/2023, il a été constituée une SASU

Dénomination : MERCATO AUTOS Nom Commercial : MERCATO AUTOS Siège Social : 3 rue de villabon 28190 ST LUPERCÉ Capital : 100 €

Activités principales : Achat vente et courtoage de véhicules automobiles Durée : 99 ans Président : M. Adjokota N'koy Jésus 3 Rue Antoine Bergant Marceau 28000 CHARTRES

Exercice du droit de vote : SELON CONDITION STATUTAIRE Admission Conditions d'admission aux assemblées : SELON CONDITION STATUTAIRE Admission Immatriculation au RCS de CHARTRES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/01/2023, il a été constituée une société aux caractéristiques suivantes : Dénomination : SC DAVEAU Forme : Société Civile Capital social : 1 000 € Siège social : 163 La Bouvière - Brunelles - 28400 ARCISSES Objet : Acquisition, détention de titres et prise de participation dans toutes sociétés. Prise de participation financière directe ou indirecte dans toutes sociétés Durée : 99 ans Gérant : M. Nicolas DAVEAU, 163 La Bouvière - Brunelles - 28400 ARCISSES Immatriculation : RCS BLOIS.

Monsieur Stéphane HEIDMANN

Directeur

SAS CHIMIREC CDS

20 rue Jean MOULIN

28700 BEVILLE-LE-COMTE

Dans le cadre de l'enquête publique faisant l'objet de l'arrêté préfectoral du 06 janvier 2023 et que je conduis suivant ma désignation par une décision du Président du Tribunal administratif d'ORLEANS du 12 décembre 2022 (n°E22000147/45) et suivant l'échange téléphonique organisé ce jour avec vous-même, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le procès-verbal ci-joint. Il reprend les observations qui ont été exprimées sur le registre de BEVILLE-le-COMTE.

Je rappelle que l'enquête s'est déroulée du mardi 07 février 2023 à 9h00 au jeudi 09 mars 2023 à 18H, dans les locaux de la Mairie de BEVILLE-le-COMTE, ou un dossier papier complet a été mis à la disposition du public.

Je vous saurais gré de me faire connaître sous quinzaine, les observations qu'elles peuvent appeler de votre part, en réponse, pour me permettre d'établir mon rapport et formuler mon avis, dans les délais fixés par les textes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération très distinguée.

Jean-Michel BORDES

Commissaire enquêteur

Procès-verbal d'observations dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS CHIMIREC CDS en vue de l'extension des capacités de regroupement et de stockage de son établissement dédié aux activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques situé sur le territoire de la commune de BEVILLE-LE-COMTE (Eure et Loir).

- 1) Observations portées sur le registre d'enquête portées sur le registre d'enquête ouvert dans la commune de BEVILLE-LE-COMTE :

par M. .... à BEVILLE-LE-COMTE :

« a) il arrive régulièrement que nous ressentions certaines odeurs à proximité de l'entreprise,

« b) il m'est arrivé une fois de constater un amas de bidons en vrac sur leur terrain,

« c) je ne suis pas spécialement contre l'évolution de cette entreprise si les produits traités ne sont pas dangereux et toxiques ;

- 2) Courriers adressés au commissaire enquêteur :

Néant

- 3) Courriers adressés par la messagerie électronique

Néant

CHIMIREC CDS  
20, rue Jean Moulin  
28700 BEVILLE-LE-COMTE

*reçu le 22/03/23*

Monsieur BORDES  
27 avenue MARCEL PROUST  
45000 ORLEANS

A Béville Le Comte, le 17/03/2023

**Objet :** Transmission du mémoire en réponse au procès-verbal de l'enquête publique visant le site  
CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte

**Pièce jointe :** Mémoire en réponse

Madame la Préfète,

Notre société CHIMIREC CDS a déposé en Préfecture et pour son site de Béville-le-Comte, un dossier de demande d'autorisation environnementale le 08 décembre 2021 visant à modifier les modalités d'exploitation de son établissement.

Ce dossier a été jugé recevable le 28 novembre 2022, et mis en enquête publique du 07 février 2023 au 09 mars 2023, dans les mairies du rayon d'affichage et en Préfecture.

Vous trouverez, associé à ce courrier, un mémoire visant à apporter des éléments de réponse au procès-verbal transmis le 15 mars 2023 par voie postale par vos soins.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Stéphane HEIDMANN  
Directeur de CHIMIREC CDS

**CHIMIREC CDS**  
ZA - 20 Rue Jean Moulin  
28700 Béville-le-Comte  
Tél : 02 37 31 23 79 - Email: [cds-services@cds-services.fr](mailto:cds-services@cds-services.fr)  
SIRET 439 738 055 00020 - APE 3822 Z  
N°TVA Intracommunautaire FR 15 439 738 055

# Mémoire en réponse aux observations émises dans le procès-verbal de l'enquête publique Projet CHIMIREC CDS – Béville-le-Comte (28)

---

La société CHIMIREC CDS a déposé en Préfecture, et pour son site de Béville-le-Comte, un dossier de demande d'autorisation environnementale le 08 décembre 2021, visant à modifier les modalités d'exploitation de son établissement. Ce dossier a été jugé recevable le 28 novembre 2022, et mis en enquête publique du 07 février 2023 au 09 mars 2023, dans les mairies du rayon d'affichage et en Préfecture.

Le présent mémoire vise à apporter des éléments de réponse au procès-verbal proposé par la commission d'enquête, organisé selon trois thématiques.

## **Thème 1 – Les odeurs**

Monsieur KINNOO, riverain du site, indique « il arrive régulièrement que nous ressentions certaines odeurs à proximité de l'entreprise ».

### Réponse de l'exploitant :

Certains déchets de parfumerie peuvent être à l'origine de nuisances olfactives perceptibles en dehors de l'établissement CHIMIREC CDS. A ce titre des mesures ont été mises en place afin de limiter les éventuelles gênes pour les riverains :

- Identification sur la fiche d'identification préalable, par le client ou le commercial, du caractère potentiellement odorant d'un déchet ;
- Les déchets odorants sont confinés en contenants fermés et transférés en benne juste avant l'enlèvement ;
- Les déchets odorants nécessitant d'être massifiés sont déchiquetés en premier afin d'être camouflés par les broyats d'autres typologies de déchets ;
- Un produit anti-odeur est appliqué autour des bennes susceptibles de contenir des déchets odorants. Ces bennes remplies sont expédiées vers le site de traitement en priorité ;
- Mise en place d'un registre à destination des riverains pour consigner les éventuelles plaintes.

Nous invitons Monsieur ..... , ainsi que les autres riverains s'ils le souhaitent, à venir visiter notre installation. Nous nous tenons également à disposition pour les recevoir le jour où un problème d'odeur serait détecté.

## **Thème 2 – Les modalités de stockage**

Monsieur ... riverain du site, indique « il m'est arrivé de constater un amas de bidons en vrac sur leur terrain ».

### Réponse de l'exploitant :

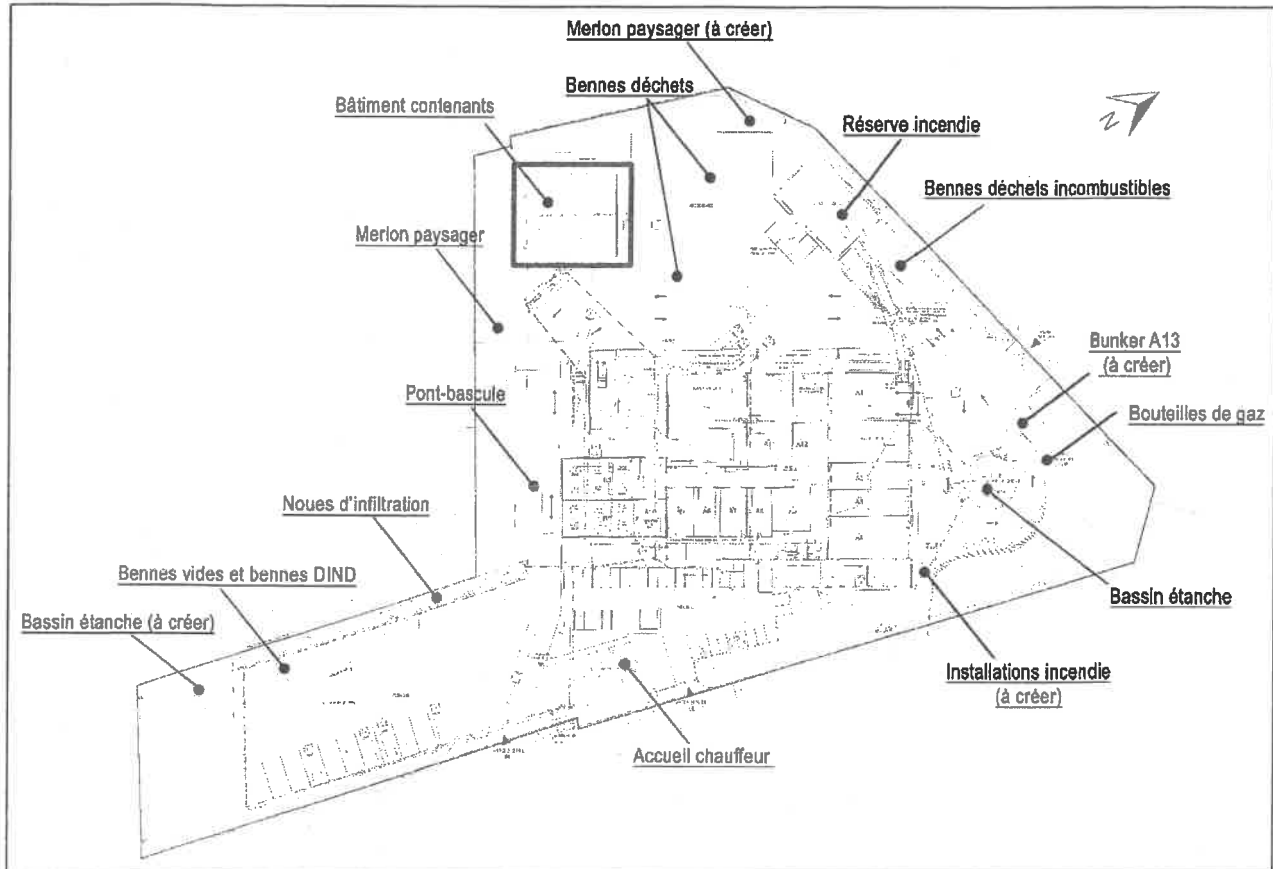
Il est en effet arrivé, à l'occasion d'une forte tempête, que des bidons vides légers, aient été déplacés vers le centre de l'installation. Suite à l'appel de la mairie à ce propos, l'entreprise a procédé au rangement de l'ensemble des bidons.



Fort de ce retour d'expérience, un bâtiment dédié au stockage des bidons vides a été installé à l'ouest du site. Ce nouveau bâtiment dédié au stockage des contenants vides nettoyés et des contenants neufs a été créé en vue d'améliorer les conditions de stockage de ces derniers.

Ainsi, les contenants ne sont plus amenés à être stockés sur les aires extérieures, démontrant une amélioration des conditions d'exploiter.

La figure suivante présente la localisation de l'ensemble des aménagements extérieurs de l'établissement dans sa configuration future :



De plus, et malgré la bonne insertion paysagère de l'établissement dans son environnement et le dense tissu arboré en place au sein du secteur d'étude, des mesures visant à réduire l'impact visuel de l'établissement sont mises en œuvre sur le site, notamment en assurant :

- L'entretien de l'ensemble des aires composant le site et notamment des aires extérieures en respectant les zones prévues pour l'entreposage des contenants et des bennes de stockage ;
- L'entretien des bâtiments et le maintien des teintes architecturales choisies et de l'état des éléments de bardage métallique extérieur ;
- L'entretien du merlon paysager aménagé en 2021 ;
- Un parfait état de propreté sur et aux abords du site.





**Thème 3 – L'évolution de l'entreprise**

Monsieur ..... riverain du site, indique « je ne suis pas spécialement contre l'évolution de cette entreprise si les produits traités ne sont pas dangereux et toxiques »

Réponse de l'exploitant :

Le projet porté par la société CHIMIREC CDS comprend notamment une augmentation des tonnages de déchets en transit et prétraités sur le site. Les déchets transitant et les activités mises en œuvre au sein de l'établissement seront similaires à ce qui est actuellement autorisé.

Ce projet va par ailleurs s'accompagner de l'extension du bâtiment d'exploitation de l'établissement permettant la création de deux nouvelles zones d'activités.

Ce projet permettra notamment d'améliorer les modalités de gestion des déchets au sein de l'établissement en optimisant les flux de déchets et limitant les opérations de manutention au sein du bâtiment d'exploitation.

Ces modalités d'exploitation permettront de limiter les potentielles incidences environnementales inhérentes à l'activité de la société tout en garantissant des conditions de sécurité optimales grâce à des mesures constructives et organisationnelles basées sur le retour d'expérience du Groupe CHIMIREC.

*Stephane Heidmann*

**CHIMIREC CDS**

ZA - 20 Rue Jean Moulin  
28700 Béville-le-Comte

Tel : 02 37 31 23 79 - Email: [cds-services@cds-services.fr](mailto:cds-services@cds-services.fr)  
SIRET 439 738 055 00029 - APE 3822 Z  
N°TVA intracommunautaire FR 15 439 738 055

*17/03/2023*



Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction de la Citoyenneté  
Bureau des Procédures Environnementales

me1 : [pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur :  
[pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)  
 dûment complété)

Nous, Maire de la commune de Béville - le - Comte

certifions avoir procédé à l'affichage, 15 jours avant le début de l'enquête,

soit le 23/11/2023

et durant toute la durée de l'enquête, au 3/3/2023 inclus,

de l'enquête publique concernant demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CHIMIREC CDS, pour le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques situé 20, rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte.

, le 10/3/2023

LE MAIRE,



**ne pas transmettre ce document  
avant la fin du délai d'un mois**

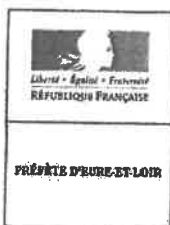
Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Dé-marches administratives" 1.





Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction de la Citoyenneté  
Bureau des Procédures Environnementales

mel : [pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur :  
[pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)  
dûment complété)

Nous, Maire de la commune de.....**OINVILLE SOUS AUNEAU.**

certifions avoir procédé à l'affichage, 15 jours avant le début de l'enquête,

soit le...*lundi 16 janvier 2023*.....

et durant toute la durée de l'enquête, au...*13 mars 2023*.....inclus,

de l'enquête publique concernant demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CHIMIREC CDS, pour le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques situé 20, rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte.

*Béville - sous - Auneau, le 14 mars 2023.*

LE MAIRE,  
Christophe  
LETHUILLIER



**ne pas transmettre ce document  
avant la fin du délai d'un mois**

Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00.

Horaires d'ouverture de la préfecture :

lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives" 1





Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction de la Citoyenneté  
Bureau des Procédures Environnementales  
mel : [pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)

# CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur :  
[pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)  
dûment complété)

Nous, Maire de la commune de...ROINVILLE.....

certifions avoir procédé à l'affichage, 15 jours avant le début de l'enquête,

soit le...13 janvier 2023.....

et durant toute la durée de l'enquête, au...13 mars 2023.....inclus,

de l'enquête publique concernant demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CHIMIREC CDS, pour le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques situé 20, rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte.

A Roinville , le 13 MARS 2023

LE MAIRE,



**ne pas transmettre ce document  
avant la fin du délai d'un mois**

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Dé-marches administratives" ]





Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction de la Citoyenneté  
Bureau des Procédures Environnementales

mel : [pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur :  
[pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)  
 dûment complété)

Nous, Maire de la commune de Saint-Léger des Aubiers.....

certifions avoir procédé à l'affichage, **15 jours** avant le début de l'enquête,

soit le... 23 janvier 2023.....

et durant toute la durée de l'enquête, au... 10 mars 2023.....inclus,

de l'enquête publique concernant demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CHIMIREC CDS, pour le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques situé 20, rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte.

Saint-Léger des Aubiers, le 10 mars 2023

LE MAIRE,

Haurice CONTRAT



**ne pas transmettre ce document  
avant la fin du délai d'un mois**

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives" 1





Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction de la Citoyenneté  
Bureau des Procédures Environnementales  
mel : [pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur :  
[pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)  
 dûment complété)

Nous, Maire de la commune de..... VOISE .....

certifions avoir procédé à l'affichage, 15 jours avant le début de l'enquête,

soit le..... 16/01/2023 .....

et durant toute la durée de l'enquête, au..... 11/03/2023 .....

de l'enquête publique concernant demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CHIMIREC CDS, pour le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques situé 20, rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte.

, le 13 Mars 2023  
LE MAIRE, Yves RICHARD

**ne pas transmettre ce document  
avant la fin du délai d'un mois**



Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr) rubrique "Démarches administratives" 1





Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction de la Citoyenneté  
Bureau des Procédures Environnementales

mel : [pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur :  
[pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)  
dûment complété)

Nous, Maire de la commune de.....Francourville.....

certifions avoir procédé à l'affichage, 15 jours avant le début de l'enquête,

soit le.....12/01/2023.....

et durant toute la durée de l'enquête, au.....10/03/2023.....inclus,

de l'enquête publique concernant demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CHIMIREC CDS, pour le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques situé 20, rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte.

Francourville, le 10/3/2023



**ne pas transmettre ce document  
avant la fin du délai d'un mois**

Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives" 1





Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction de la Citoyenneté  
Bureau des Procédures Environnementales

mel : [pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur :  
[pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr)  
 dûment complété)

Nous, Maire de la commune de... Houville-la-Branche .....

certifions avoir procédé à l'affichage, 15 jours avant le début de l'enquête,

soit le... 16 Janvier 2023 .....

et durant toute la durée de l'enquête, au... 10 Mars 2023 .....inclus,

de l'enquête publique concernant demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CHIMIREC CDS, pour le projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques situé 20, rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte.

Houville-la-Branche, le 10 Mars 2023

LE MAIRE,


**ne pas transmettre ce document  
avant la fin du délai d'un mois**

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 ; le vendredi : 16h00;

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Dé-marches administratives" 1





**POLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**Direction des infrastructures**

Service de la maintenance routière  
Dossier suivi par Séverine PLISSON  
Tél: 02 37 20 11 50  
severine.plisson@eureloir.fr  
N/Ref: TA/SP/CD 2023-004 - CS 2636

Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction de la Citoyenneté  
Bureau des Procédures Environnementales  
à l'attention de Madame Stéphanie COHON  
17 Place de la République CS 40517  
28000 CHARTRES

Chartres, le - 7 MARS 2023

Objet : Projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques sur le territoire de la commune de Béville-Le-Comte.  
Société CHIMIREC CDS

Madame,

Par courrier du 07 janvier 2023, vous m'avez saisi quant à votre demande d'autorisation environnementale, concernant un projet d'extension des capacités d'un site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques sur le territoire de la commune de Béville-Le-Comte.

Après études auprès de mes services, et au vu du futur trafic induit par le projet d'extension, l'impact sera mesuré.

Je vous informe donc que j'émetts un avis favorable pour ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma considération distinguée

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
Par déléation,  
Le Directeur des infrastructures

  
Thierry ANGOULVANT

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

**Jeudi 9 mars 2023**

n° 23\_03\_12

Objet de la  
délibération :

**AVIS SUR LE PROJET  
D'EXTENSION DES  
CAPACITES DE LA  
SOCIETE CHIMIREC  
CDS A BEVILLE- LE  
COMTE - ENQUETE  
PUBLIQUE**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64  
Présents : 53  
Pouvoirs : 5  
Votants : 58

Date de la convocation :  
03/02/2023

Secrétaire de séance :  
ARMELLE THERON-  
CAPLAIN

L'an deux-mille-vingt-trois, le 9 mars à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Youssef AFOUADAS, Sylvie ROLAND, Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guillaume LAUGERAY, Jean-François BULIARD, François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Bruno ESTAMPE, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Patrick KOHL, Pierre GOUDIN, Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Philippe RENAUD, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine, ROUX, Michel CRÉTON, Catherine DEBRAY, Isabelle FAURE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Marc MOLET, Serge MILOCHAU, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT, Bénédicte PROUTHEAU (suppléante de Gérald GARNIER), Jean-Noël MARIE, Béatrice BOVIN-GALLAS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Eric SEGARD donne pouvoir à Elisabeth LEVESQUE (absente)  
Xavier-François MARIE donne pouvoir à Dominique MAILLARD  
Pascal BOUCHER donne pouvoir à Annie CAMUEL  
Marie Josée GOFRON donne pouvoir à Philippe RENAUD  
Patrick LENFANT donne pouvoir à Catherine DEBRAY  
Philippe AUFRAY donne pouvoir à Stéphane LEMOINE

Absents excusés :

Elisabeth LEVESQUE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT

La société CHIMIREC spécialisée dans la collecte, le tri, le regroupement, le transit et le traitement de déchets dangereux et non-dangereux souhaite étendre ses capacités de regroupement et stockage pour certaines typologies de déchets d'activités économiques et démarrer une activité de déconditionnement et de broyage de produits finis. Cet accroissement de capacités sollicité étant supérieur au seuil de l'autorisation pour la rubrique 3550, le projet porté par l'exploitant est soumis à évaluation environnementale.

L'article L. 512-1 du Code de l'Environnement prévoit que les installations d'une certaine importance (en termes de gravité des dangers ou des inconvénients) doivent, dans un souci de protection de l'environnement, faire l'objet d'une autorisation environnementale prise sous la forme d'un arrêté préfectoral.

Une enquête publique est organisée en mairie de Béville-le-Comte du 7 février au 9 mars 2023.

Il est demandé au conseil communautaire d'émettre un avis sur le projet au plus tard dans les 15 jours après la clôture de l'enquête.

**Communauté de communes  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 15/03/2023  
Reçu en préfecture le 15/03/2023  
Publié le 15/03/2023  
ID : 028-200069953-20230310-23\_03\_12-DE

Considérant l'avais favorable de la commune de Béville-le Comte,  
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 02 février 2023,

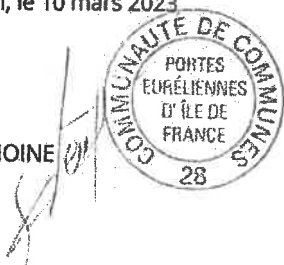
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable sur le projet d'extension de la société CHIMIREC CDS à Béville-le-Comte.  
**AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tout acte et document afférents.

Fait à Epernon, le 10 mars 2023

Le Président,

Stéphane LEMOINE



« Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification (par affichage ou par une publication ou recueil des actes administratifs de l'EPCI). La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

**DEPARTEMENT  
EURE ET LOIR**

**ARRONDISSEMENT  
CHARTRES**

**MAIRIE DE  
BEVILLE-LE-  
COMTE**

**OBJET :  
Enquête publique  
Chimirec – CDS –  
avis du conseil  
municipal**

**CONVOCAION DU  
27/2/2023**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
8.3.2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trois mars,  
Le conseil municipal de BEVILLE-LE-COMTE s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à 19 heures 30 sous la présidence de M. SEGARD et après convocations régulièrement faites à domicile.

Conseillers présents : M. SEGARD, Mme VERITE, M. DECOURTIL, M. BRAY, M. CERCLE, Mme DROUILLEAUX, M. FLEURY, M. GEHAN, Mme LECLERC, Mme LEVESQUE, M. MASSON, Mme OURY,

Conseillers absents : M. BOUVET (pouvoir à M. Cerclé), Mme CLEMENT, M. DERA EVE (pouvoir à M. Decourtil), Mme JARY, Mme PAUVERT-REMY (pouvoir à M. Masson), Mme TURLIN (pouvoir à Mme Leclerc)  
Secrétaire de Séance : M. Cerclé

Une enquête publique concernant l'entreprise Chimirec-CDS se déroule du 7 février au 9 mars 2023. 3 permanences du Commissaire enquêteur sont prévues durant l'enquête (mardi 7 février, mercredi 22 février et jeudi 9 mars). Le dossier est consultable par le public à la mairie et sur le site internet de la Préfecture.

Le Conseil municipal est invité à donner un avis au plus tard 15 jours après la fin de l'enquête.

L'entreprise Chimirec CDS souhaite étendre ses capacités de regroupement et de stockage de certains déchets d'activités économiques avec un nouveau plafond fixé à 1215 tonnes, et démarrer une activité de déconditionnement et de broyage de produits finis. Ce développement de l'activité s'accompagne d'une réorganisation de l'aménagement du site. Le projet ne prévoit pas d'extension de l'entreprise au-delà de l'emprise actuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de l'entreprise Chimirec-CDS.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,  
Eric SEGARD



République Française  
Département Eure-et-Loir  
Commune de Francourville

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2023

2023-06

Objet de la délibération

AVIS INSTALLATION  
CLASSES POUR LA  
PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT  
ENQUETE PUBLIQUE  
SOCIETE CHIMIREC CDS

Nombres de membres

Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

22/02/2023

22/02/2023

A l'unanimité

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Eure-et-Loir  
Le : 03/03/2023

Et

Publication ou notification au :



L' an 2023 et le 2 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de MOULIN Eric, Maire

**Présents** : M. MOULIN Eric, Maire, Mmes : CASSINA Guillemette, DUMENY Edwige, LETARTRE Isabelle, ROUSSEAU Anita, THIROUIN Severine, MM : BEALAY Amaud, DUVAL Gilles, GENET Xavier, THIEBAULT Alain

**Excusé(s)** ayant donné procuration : Mme BEZAULT Laura à Mme CASSINA Guillemette, M. DE PARSCAU Loïc à M. BEALAY Amaud

**Absent(s)** : MM : ALJEVIC Bésim, MADIOUNA Adil

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CASSINA Guillemette

**Objet de la délibération** : AVIS INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE CHIMIREC CDS

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique, prescrite par l'arrêté préfectoral, a lieu du mardi 7 février 2023 jusqu'au jeudi 9 mars. Le projet porté par la société CHIMIREC CDS vise à étendre sa capacité de tri, transit regroupement et traitement de déchets d'activités économiques site 20 rue Jean Moulin sur la commune de Béville le Comte.

A la demande de la préfecture, conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement, la commune doit émettre un avis sur le projet présenté.

Après en avoir délibéré, les membres à l'unanimité, émettent un avis favorable sur le projet présenté

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre par les signatures.

Pour copie conforme  
En mairie, le 03/03/2023  
Le Maire  
Eric MOULIN





Envoyé en préfecture le 16/03/2023  
Reçu en préfecture le 16/03/2023  
Publié le  
ID : 028-212802654-20230313-2023\_0013-DE

**Extrait du registre de délibération du Conseil Municipal n° 2023-0013  
Séance du 13 mars 2023**

Date de convocation : 28 février 2023.  
Nombre de conseillers en exercice : 11.  
Nombre de conseillers présents : 10.  
Nombre de conseillers votants : 11 (dont 1 pouvoir).

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à vingt heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe LETHUILLIER, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Jérôme LEBON, Aymeric de ROUGÉ, Martine CABARET, Marcel BOURGEOIS, Brigitte BLONDEAUX, Valérie PETIT et Michèle ROL.

**Était absent excusé :** Monsieur Benoist ISAMBERT (pouvoir à Monsieur Gérard GENET).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Aymeric de ROUGÉ.

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ICPE PRESENTEE  
PAR LA SOCIETE CHIMIREC CDS**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, a eu lieu du mardi 07 février 2023 au jeudi 09 mars 2023 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la Société CHIMIREC CDS pour le projet d'extension de ses capacités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques situé au 20 rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte.

Notre Commune, susceptible d'être affectée par ce projet, est incluse dans le périmètre (3 km) défini à l'article R. 181-36 du Code de l'Environnement où a été affiché l'avis au public annonçant l'enquête.

Notre Conseil Municipal est maintenant appelé à formuler un avis sur le projet ci-dessus. Conformément à l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, l'avis doit être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique. Passé cette date, il ne peut plus juridiquement être pris en considération.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023  
Reçu en préfecture le 16/03/2023  
Publié le  
ID : 028-212802854-20230313-2023\_0013-DE

Après avoir entendu l'exposé et avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DONNE** un avis favorable à la demande présentée par la Société CHIMIREC CDS.

Pour extrait certifié conforme, le 14 mars 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

16 MAR. 2023

Publié ou notifié le :

16 MAR. 2023

Le Maire,



~~Christophe LETHUILLIER.~~

**Le Maire**  
Christophe  
LETHUILLIER

